

DOMAINE REGIONAL DE LA BUTTE PINSON



Expertises botanique et phytosociologique
18 Décembre 2007



Conservatoire botanique national du Bassin parisien
UMS 2699 – Unité Inventaire et Suivi de la Biodiversité
Muséum national d'Histoire naturelle
61, rue Buffon CP 53 75231 PARIS cedex 05 France
Tél. : 01 40 79 35 54 Fax : 01 40 79 35 53
<http://www.cbnbp.fr>



Domaine régional de la « Butte Pinson »

Expertise botanique et phytosociologique

18 Décembre 2007

Inventaire de terrain :
Jérôme WEGNEZ

Analyse et saisie des données :
Jérôme WEGNEZ

Rédaction et mise en page :
Jérôme WEGNEZ

Gestion des données informatiques :
Laurent PONCET, Frédéric VEST,
Mathieu VIMONT

Relecture :
Olivier JUPILLE,
Sébastien FILOCHE,
Michèle DESCHAMPS

Etude réalisée par le Conservatoire
botanique national du Bassin
parisien, sous la coordination de
Sébastien FILOCHE et Olivier
JUPILLE

Pour le compte de l'Agence des
Espaces Verts d'Ile-de-France

Sommaire

<i>I Introduction</i>	5
<i>II - Présentation de la zone d'étude</i>	6
II – 1 Localisation, délimitation	6
II – 2 Description et intérêts	8
II – 3 Facteurs écologiques	9
II – 3.1 Mésoclimat	9
II – 3.2 Géologie, géomorphologie et pédologie.....	9
<i>III - Méthodologie</i>	12
III – 1 Travail préparatoire	12
III - 2 Le relevé phytosociologique	12
III - 3 Inventaire floristique	15
III – 4 Méthodologie d'identification et de cartographie des groupements végétaux	16
III – 4.1 Identification des groupements végétaux	16
III – 4.2 Cartographie des groupements végétaux.....	17
<i>IV – Résultats et interprétation</i>	18
IV – 1 La flore	18
IV – 1.1 Présentation.....	18
IV – 1.2 La flore patrimoniale.....	26
IV – 1.2 Localisation cartographique des espèces patrimoniales (Carte 4).....	30
IV – 2 les groupements végétaux et habitats naturels	32
IV – 2.1 Description des habitats naturels.....	32
IV – 2.1.1 Habitats aquatiques	32
IV – 2.1.1.1 Végétations enracinées immergées (CB : 22.42, Natura 2000 : 3150.1).....	32
IV – 2.1.2 Habitats arbustifs et forestiers	33
IV – 2.1.2.1 Présentation	33
IV – 2.1.2.2 Fruticées atlantiques de sols pauvres (CB : 31.83).....	33
IV – 2.1.2.3 Franges des bords boisés ombragés (CB : 37.72, Natura 2000 : 6430.7).....	34
IV – 2.1.2.4 Formation de Robiniers (CB : 83.324).....	35
IV – 2.1.2.5 Hêtraie dégradée à Jacinthe des bois (CB : 41.132, Natura 2000 : 9130.3)	37
IV – 2.1.3 Habitats herbacés	39
IV – 2.1.3.1 Présentation	39
IV – 2.1.3.2 Friches vivaces mésoxérophiles (CB : 87.1B)	40
IV – 2.1.3.3 Friches vivaces mésophiles (CB : 87.1A)	41
IV – 2.1.3.4 Friches vivaces mesohygrophile nitrophile (CB : 87.1D).....	42
IV – 2.1.3.5 Friches vivaces mesohygrophile hypernitrophile (CB : 87.1C)	43
IV – 2.2 Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques.....	43
<i>V – Préconisations de gestion</i>	45
V – 1 Présentation / état des lieux	45
V – 2 Gestion des habitats naturels et semi-naturels	45
V – 2.1 Organisation	45
V – 2.2 Création de prairies de fauches.....	46
V – 2.3 Conservation et/ou création de friches	46
V – 2.4 Conservation et/ou création de zones de transitions entre milieux « ouverts » et milieux « fermés » (gestion des fourrés).....	47
V – 2.5 Gestion des habitats forestiers.....	47
V – 2.6 Restauration des vergers « historiques »	48
<i>VI – Conclusion</i>	50

Résumé

L'expertise du Domaine régional de la Butte Pinson entre dans le cadre d'une convention pluriannuelle engageant l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). La démarche adoptée s'inscrit dans un cadre scientifique visant à améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels et semi-naturels des sites AEV. La méthodologie mise en œuvre par le CBNBP s'appuie sur des expertises botaniques et phytosociologiques.

Le présent document constitue la synthèse de la phase de terrain qui s'est déroulée au cours du printemps et de l'été 2007. L'analyse des informations collectées sur le site a révélé la présence de 9 habitats dont 3 présentent un intérêt patrimonial à l'échelle européenne (Directive habitat). Cependant ils ne sont pas éligibles au titre de cette directive du fait de leur mauvais état de conservation. S'agissant de la flore, on note la présence de 323 espèces provenant de la compilation des données actuelles et anciennes en notre possession. Parmi elles, 5 sont considérées patrimoniales en Ile-de-France et 1 à l'échelle de la Seine-Saint-Denis.

Les différents habitats ainsi que leur organisation spatiale sur le site sont, à ce jour, dans un mauvais état de conservation. Dans l'optique d'améliorer le patrimoine écologique et historique du site, tout en conciliant son intérêt récréatif, il est proposé de réorganiser spatialement les différentes formations végétales présentes et de conserver les habitats les constituant. De plus, la restauration de vergers et de vignes permettra de redonner à ce site, l'un de ses paysages passés. Cette gestion permettra de diversifier les ambiances végétales et de valoriser ainsi l'intérêt paysager du site.

I Introduction

Le Domaine régional de la « Butte Pinson » est un espace semi-naturel de 110 hectares situé au cœur d'une zone fortement urbanisée. Ce site se localise sur deux départements : la Seine-Saint-Denis à l'est et le Val-d'Oise à l'ouest. Il concerne plus précisément 4 communes : Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse (93), Montmagny et Groslay (95) (Cf. carte n°2).

Cette butte surplombe les villes alentours et offre localement un panorama agréable, en particulier sur la ville de Paris.

L'impact humain a profondément bouleversé les paysages et les conditions édaphiques d'une grande partie du domaine. Autrefois, les vergers et la forêt dominaient le paysage avant que l'exploitation du gypse, les décharges sauvages, la déprise agricole et l'explosion de la démographie locale ne transforment profondément le site.

La nature a peu à peu repris ses droits malgré l'implantation sauvage de nombreux gens du voyage, particulièrement sur la partie nord. Le paysage se compose actuellement de forêts, de friches, de fourrés, d'un parc paysager et de quelques jardins potagers. Soucieuse de redonner à ce site une allure « sauvage » au cœur d'une agglomération urbaine, l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV) a confié au CBNBP les expertises botaniques et phytosociologiques du domaine. Cette expertise se propose de faire un bilan complet d'un point de vue floristique et des habitats naturels et semi-naturels. Elle permettra de faire un état des lieux du patrimoine floristique, de dégager les différents intérêts du site, les menaces pesant sur ces derniers et de proposer des préconisations de gestion dans le but de revaloriser ce domaine.

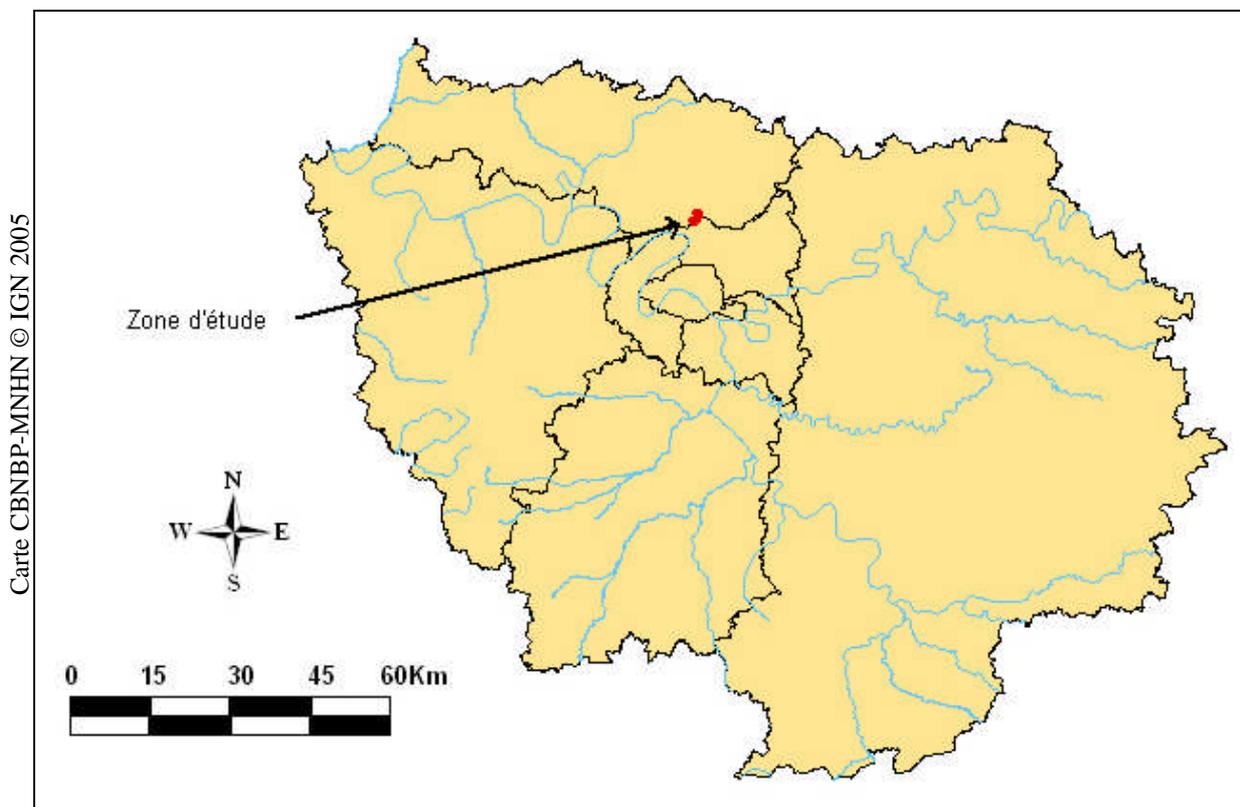
Ce présent rapport se propose d'exposer les résultats obtenus sur le terrain. Après avoir décrit les conditions stationnelles du site, un bilan de la flore observée sera effectué ainsi qu'une description brève des espèces patrimoniales rencontrées. Dans un second temps, les différents habitats identifiés seront décrits et localisés sur une carte. Enfin, il sera proposé quelques pistes de réflexions dans l'aménagement et la gestion du site suivant les objectifs fixés par l'AEV.

II - Présentation de la zone d'étude

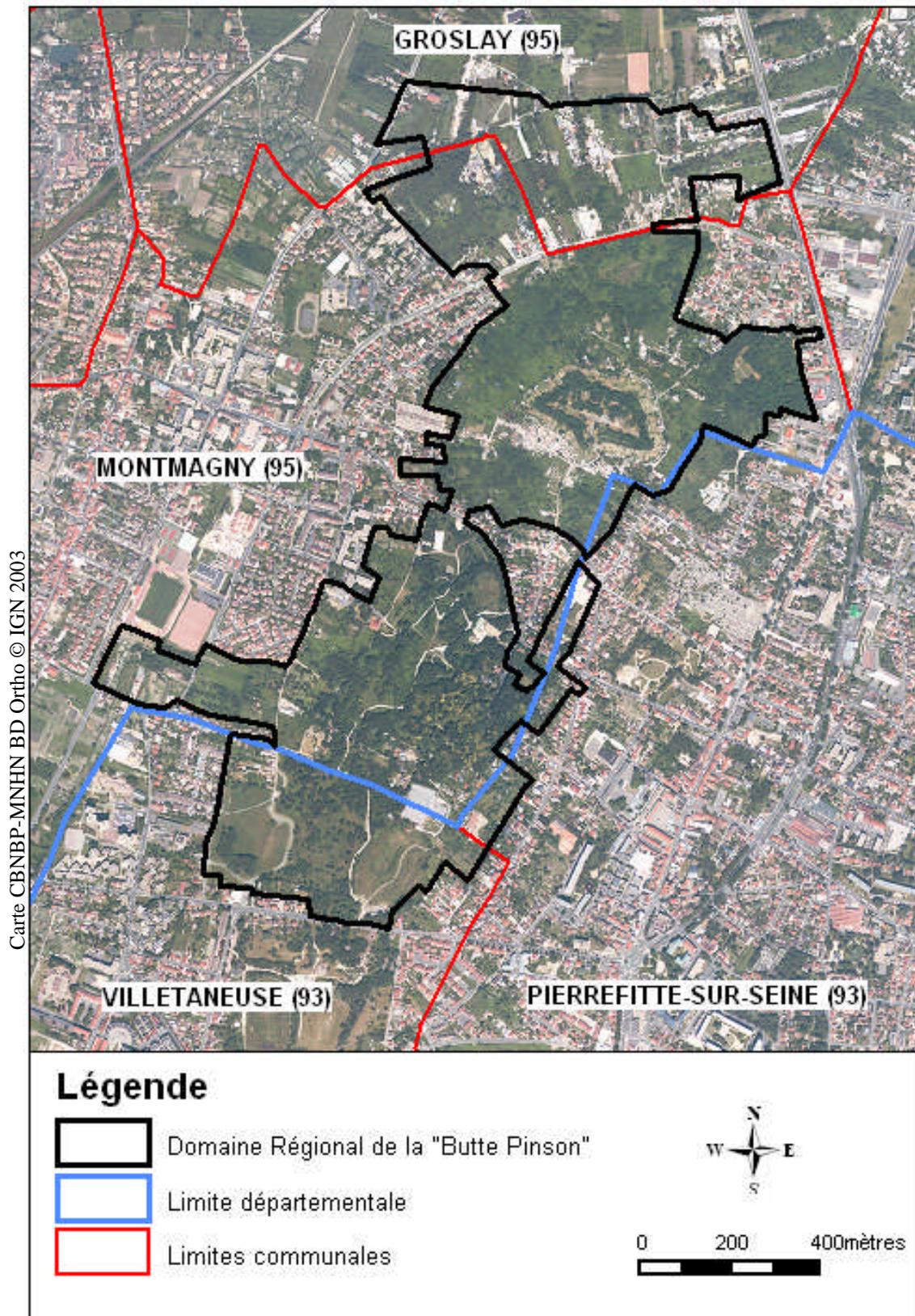
II – 1 Localisation, délimitation

Le Domaine régional de la « Butte Pinson » se situe à une dizaine de kilomètres au nord de Paris (Cf. carte 1). Il s'agit d'un espace semi-naturel de 110 hectares, d'orientation nord-sud, réparti sur deux départements : la Seine-Saint-Denis (93) au sud et le Val-d'Oise (95) au nord et plus précisément sur quatre communes : Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse (93), Montmagny et Groslay (95) (Cf. carte n°2).

Le site s'intègre dans une zone fortement urbanisée, en limite de la « petite ceinture » parisienne. Il se délimite à l'est par l'agglomération de Pierrefitte-sur-Seine, à l'ouest par celle de Montmagny, au sud par Villetaneuse et au nord par Groslay (Cf. carte 2).



Carte 1 : Localisation du Domaine régional de la Butte Pinson dans le contexte régional



Carte 2 : Localisation de la « Butte Pinson » dans le contexte local

II – 2 Description et intérêts

La zone d'étude s'inscrit dans un très fort contexte urbain et représente, pour de nombreux riverains, un espace de détente agréable. Il s'agit d'une butte, culminant à 108 mètres d'altitude, sur le lieu dit « Redoute de la Butte Pinson ». Elle présente, de ce fait, de nombreux points de vues sur les environs et particulièrement sur Paris et sa proche banlieue nord.

L'histoire mouvementée de ce site durant le siècle et demi passé, a entraîné de nombreuses perturbations environnementales et paysagères. La butte, autrefois vouée à la culture de la vigne, a vu cette pratique peu à peu disparaître suite à l'épidémie de Phylloxera (*Daktulosphaira vitifoliae*), à l'origine de la maladie de Pierce qui a presque décimé le vignoble européen à la fin du 19^{ème} siècle. Suite à cet événement, les nombreuses vignes ont peu à peu été remplacées par des vergers divers et quelques cultures maraîchères. Cependant, ces nombreuses pratiques agricoles ont déperissé au cours du siècle dernier, entraînant la fragmentation des cultures d'une part, mais également leur vieillissement. Il ne subsiste actuellement que quelques reliques de ces pratiques agricoles passées. La majorité des secteurs anciennement utilisés se sont enfrichés sous l'effet de la dynamique progressive de la végétation.

Un autre traumatisme important a fortement perturbé le domaine. Il s'agit de l'exploitation du gypse et du sablon par de nombreuses carrières à « ciel ouvert » ou en « galeries ». Ces exploitations ont provoqué de fortes perturbations édaphiques qui ne sont pas restées sans conséquences pour la végétation du site. Ces carrières, disparues à l'heure actuelle, ont concerné une très grande partie de la butte, particulièrement aux lieux-dits : « Moreau Fontaine », « Pinson », « Val Richebourg » et « les Moutonnes ». Le remblaiement de ces secteurs par des déchets ménagers et/ou des remblais divers, a localement, fortement modifié les caractéristiques édaphiques, entraînant (entre autres), une rudéralisation importante.

Enfin, la Butte Pinson fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une très forte implantation sauvage de « gens du voyage » en cours de sédentarisation. Les nombreux « campements », majoritairement présents sur la partie nord du site tendent à prendre de l'ampleur.

Malgré ces nombreuses contraintes, le site se présente comme une vaste zone boisée, dans sa plus grande partie. Classé conjointement par les départements de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95) en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS), il se compose d'un parc

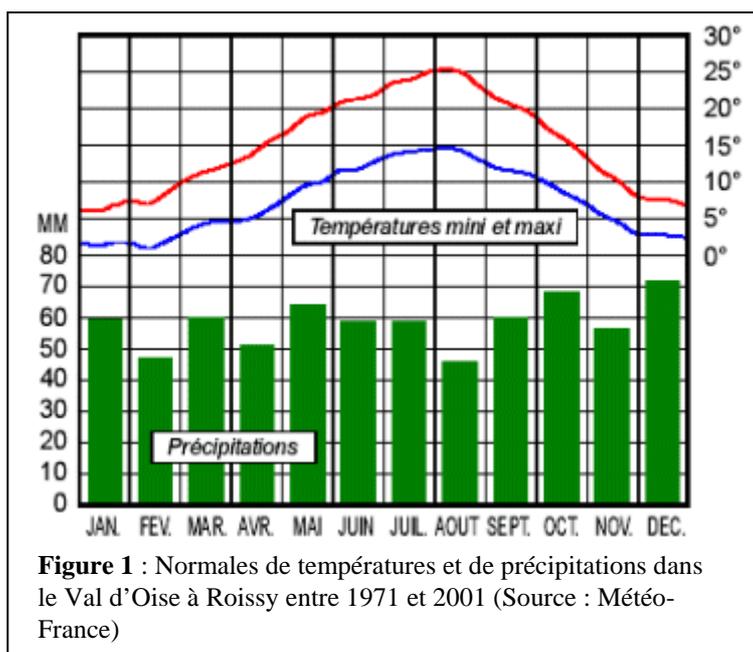
paysager, de deux bassins bétonnés, de friches, de vergers en déprise, de cultures de subsistance, et plus majoritairement de fourrés et de jeunes boisements issus du vieillissement de la végétation. Enfin, sur le lieu dit « Bois de Richebourg », une forêt a subsisté aux nombreuses contraintes précédemment exposées.

Malgré les nombreux traumatismes passés et actuels, le site présente un intérêt patrimonial, principalement d'un point de vue paysager, récréatif et historique.

II – 3 Facteurs écologiques

II – 3.1 Mésoclimat

Les départements du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis sont globalement soumis à un climat de type tempéré, marqué par une légère influence océanique. La moyenne des températures annuelles est de 11°C pour un total de précipitations annuelles proche de 700 mm. L'amplitude annuelle des températures moyennes mensuelles est de 15 °C.

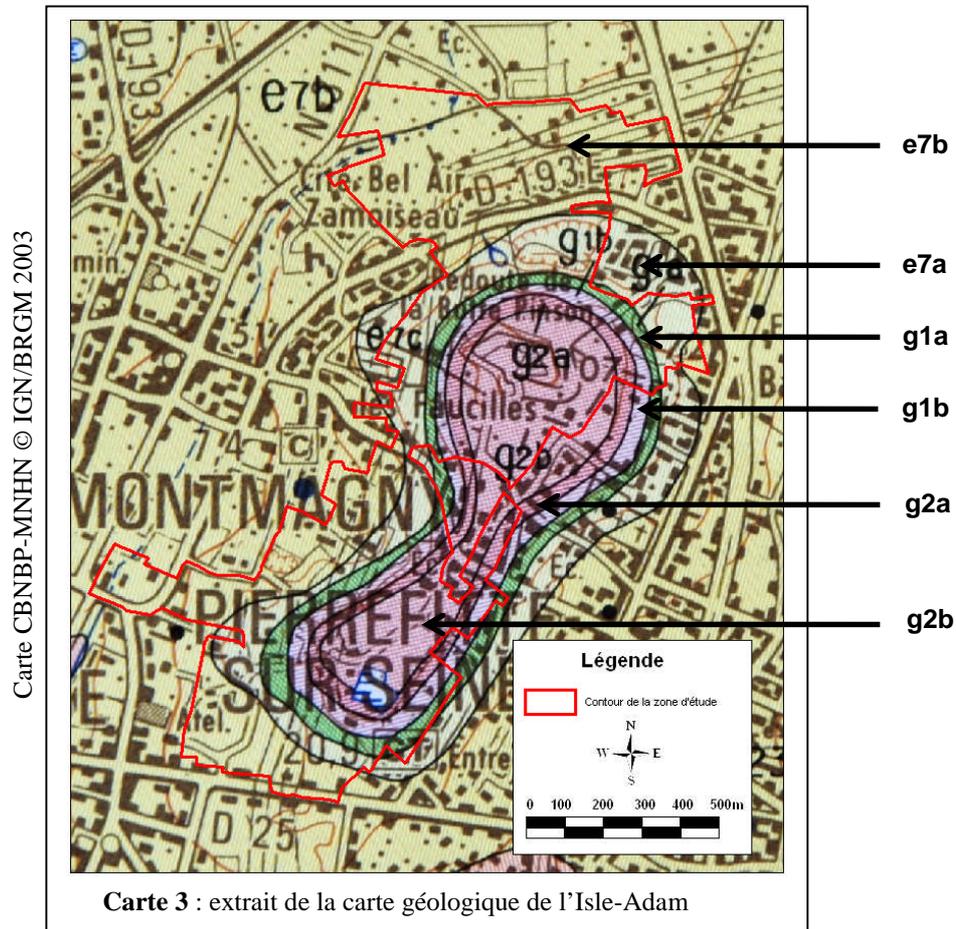


II – 3.2 Géologie, géomorphologie et pédologie

La Butte Pinson s'intègre dans le pays du Parisis qui correspond à la surface structurale du calcaire de Saint-Ouen. Cette butte ainsi que les autres buttes environnantes (Buttes de Parisis, Butte Montmartre... entre autres) sont les témoins de l'ancienne surface de Beauce. Elles présentent une stratigraphie importante. On retrouve ainsi, du sommet à la base de ces buttes, les formations géologiques suivantes (Cf. carte 3):

- Les sables de Fontainebleau (g2b)

- Les marnes à huîtres (g2a)
- Le calcaire de Sannois ou « Molasse de Montmartre » (g1b)
- Les marnes vertes (g1a)
- Les marnes de Pantin et d'Argenteuil (e7a)
- La première masse de Gypse (e7b)



Cette stratification géologique permet de mettre en évidence différentes caractéristiques importantes, notamment d'un point de vue hygromorphique. En effet, la partie sommitale de la butte, constituée par les sables de Fontainebleau est fortement drainante. Les sols issus de cette formation sont acidiclins d'une part et mésophiles à mésoxérophiles d'autre part. Ces caractéristiques édaphiques marquent une profonde divergence avec les marnes sous-jacentes, par définition, imperméables. Elles permettent le développement d'un sol plus riche possédant une disponibilité en eau supérieure. C'est au niveau de ces marnes que des sources se localisaient anciennement. On retrouve ainsi, dans les toponymes du site, des noms relatant ce phénomène (« Ru des haras », « chemin de la fontaine » par exemple). Cette hétérogénéité, théorique est cependant en contraste avec les

observations de terrain. Plusieurs hypothèses, non exclusives, peuvent permettre la compréhension de ce constat :

- Des colluvions de sables, provenant de la partie sommitale de la butte ont totalement recouvert les strates géologiques sous-jacentes provoquant une homogénéisation des conditions hydrologiques.
- Le site a été tellement perturbé et remanié au cours du temps que les caractéristiques édaphiques sont totalement modifiées.

D'une manière générale, les sols présents sur le site se révèlent acidiclins, mésophiles et riches en nutriments (eutrophes). Seul le sommet de la butte a conservé son caractère « originel ». Le sol y est ici, un peu plus acide et plus sec, sans toutefois présenter des caractères très marqués.

III - Méthodologie

III – 1 Travail préparatoire

Le travail préparatoire consiste en une étude bibliographique précédant la phase de terrain. Cette étape a plusieurs objectifs :

- faire le bilan des connaissances phytosociologiques et botaniques du site ;
- établir la typologie provisoire des habitats du territoire étudié, ainsi que les correspondances entre typologies ;
- réaliser une « clé de détermination » des habitats du territoire, en précisant les principales caractéristiques (biotiques et abiotiques) des végétations. Cette clé permettra une identification de terrain rapide, fiable et permettra de cerner les enjeux phytocénotiques patrimoniaux du territoire étudié afin d’orienter les efforts de prospections (CBNBP/MNHN, 2006).

III - 2 Le relevé phytosociologique

Les inventaires floristiques effectués sur le terrain (19 au total : cf. Carte n°4) sont fondés sur la méthode de la phytosociologie sigmatiste. Ils reposent sur la comparaison statistique de relevés floristiques réalisés dans des communautés végétales homogènes.

Le botaniste sillonne l’ensemble du domaine et effectue des relevés phytosociologiques sur des végétations dites « homogènes » des points de vue écologique et botanique.

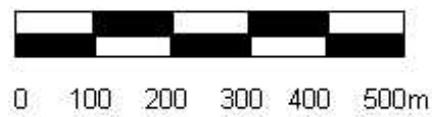
La surface des relevés dépend des grands types de formations végétales comme l’indique le tableau suivant (Tableau 1).

Tableau 1: Surface des relevés phytosociologiques en fonction du type de communauté végétale

Type de communautés	Surface du relevé communément admise
Pelouses ouvertes à annuelles	0,5 à 5 m ²
Prairies, mégaphorbiaies	5 à 30 m ²
Roselières, landes, fourrés	30 à 100 m ²
Forêts	100 à 800 m ²



Carte 4 : Localisation de relevés phytosociologiques



 Limites de la zone d'étude

 Relevés phytosociologiques

Les relevés sont effectués à l'aide de « bordereaux d'inventaires habitats » (cf. annexes) qui permettent de relever simplement certaines caractéristiques stationnelles telles que la géomorphologie, les grands types de milieux, la roche-mère, la texture superficielle du sol, le type d'humus, le gradient hydrique, l'altitude, la pente du versant et du relevé ainsi que quelques renseignements sur l'habitat et son état de conservation.

En ce qui concerne le relevé phytosociologique proprement dit, il consiste, pour chaque strate de la végétation, à lister l'ensemble des taxons présents. Trois strates sont déterminées :

- la strate arborescente pour les arbres de plus de 7 mètres ;
- la strate arbustive pour les arbres et arbustes compris entre 1 et 7 mètres ;
- la strate herbacée pour les plantules des précédents (notées pl) et les herbacées.

Toutes les espèces inventoriées sont alors affectées d'un coefficient d'abondance/dominance (A/D). Ce coefficient traduit à la fois le nombre ou la densité des individus dans le relevé (abondance) et la surface relative qu'occupe la population de chaque espèce (dominance). Six cotations sont utilisées et se répartissent de la façon suivante (Tableau 2) :

Tableau 2 : Signification des coefficients d'abondance et de dominance (A/D)

A / D	Signification en termes d'abondance et de dominance
5	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant plus de 75 % du relevé
4	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant entre 50 et 75 % du relevé
3	Espèce d'abondance quelconque, recouvrant entre 25 et 50 % du relevé
2	Espèce abondante, recouvrant entre 5 et 25 % du relevé
1	Espèce peu abondante et à recouvrement entre 1 et 5%
+	Espèce très peu abondante et à recouvrement très faible (inférieur à 1 %)

Lorsqu'une nouvelle espèce est découverte en dehors du relevé, elle est reportée au bas du bordereau, de manière à être intégrée ultérieurement à la liste des espèces présentes dans le périmètre de l'expertise.

Toutes les espèces qui présentent un intérêt patrimonial fort, sont localisées précisément sur la carte, de manière à pouvoir retrouver et suivre leurs populations.

Ces relevés sont complétés ponctuellement par des inventaires généraux (non phytosociologiques). Ceux-ci concernent de grandes surfaces. Les espèces observées sont juste notées en terme de présence/absence.

L'ensemble des habitats présents sur le domaine a été prospecté à de multiples reprises entre avril et septembre 2007.

III - 3 Inventaire floristique

A l'issue des relevés phytosociologiques, on dresse la liste complète des espèces observées, par compilation de l'ensemble des informations recueillies. Ces espèces sont classées par ordre alphabétique et, un degré régional de rareté (codes), calculé à l'aide de la base de données *FLORA* du CBNBP, leur est attribué. Ce code est calculé en fonction du pourcentage de communes où l'espèce est présente, par rapport à l'ensemble des communes d'Ile-de-France déjà étudiées (Tableau 3).

Tableau 3 : Codes de rareté, signification et correspondance en terme de fréquence d'observation des espèces en Ile-de-France.

Codes	Signification	Fréquence d'observation (nombre de communes où l'espèce est présente/nombre de communes inventoriées)
CCC	Extrêmement commun	> 50 %
CCC	Très commun	25 - 50 %
C	Commun	12 - 25 %
AC	Assez commun	6 - 12 %
AR	Assez rare	3 - 6 %
R	Rare	1,5 - 3 %
RR	Très rare	0,5 - 1,5 %
RRR	Extrêmement rare	< 0,5 %
NRR	Non revu récemment	0%

Enfin, on précise l'indigénat de l'espèce dans le contexte régional. Cette information est renseignée par les abréviations suivantes : I, N, S, et A (Tableau 4).

Tableau 4 : Signification des abréviations d'indigénats des espèces en Ile-de-France

Statuts de protection et ZNIEFF	
I	Indigène: se dit d'un taxon qui croît naturellement dans la dition (ici les limites administratives de l'Ile-de-France).
N	Naturalisé: se dit d'un taxon originaire d'une région située en dehors de la dition, introduit volontairement ou non et se comportant comme un taxon indigène.
S	Subspontané: se dit d'un taxon échappé de culture mais ne se propageant pas et ne se mélangeant pas à la flore indigène.
A	Accidentel : se dit d'un taxon étranger à la dition et qui apparaît dans celle-ci sporadiquement sans jamais se maintenir dans ses stations.

III – 4 Méthodologie d'identification et de cartographie des groupements végétaux

La cartographie des groupements végétaux a deux objectifs :

- identifier, sur la base de cortèges d'espèces caractéristiques, les différents groupements végétaux présents sur la zone de travail ;
- repérer leurs limites géographiques, et les reporter sur un support cartographique suivant une échelle choisie.

III – 4.1 Identification des groupements végétaux et des habitats

La méthode phytosociologique est particulièrement bien adaptée au premier objectif du travail. Elle permet d'identifier les groupements végétaux sur la base de leur cortège floristique, et précise leur état de conservation, leur typicité et dynamique.

Elle constitue également une typologie où les unités identifiées, appelées syntaxons, sont emboîtées hiérarchiquement, depuis l'association jusqu'à la classe, via les niveaux intermédiaires de l'alliance et de l'ordre. Chaque syntaxon porte un nom formé à partir de celui d'une ou deux espèces caractéristiques ou dominantes et d'un suffixe désignant son niveau hiérarchique.

Le référentiel typologique utilisé pour cette étude est celui du « Prodrôme des végétations de France » (BARDAT *et al.* 2004). Les groupements végétaux sont identifiés et caractérisés par comparaison des données recueillies sur le terrain, aux types définis dans la littérature. Pour les habitats inscrits dans la Directive Européenne « Habitats », le niveau de précision est l'association. Les autres habitats sont décrits au minimum au niveau de l'alliance, voire de l'association si l'information est disponible.

Cette première étape d'identification phytosociologique des groupements végétaux étant réalisée, on établit des correspondances vers d'autres typologies plus usuelles : CORINE biotopes (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et NATURA 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire (Cahiers d'habitats).

Ces typologies font référence au concept d'habitat qui repose sur un ensemble, non dissociable, constitué d'un compartiment stationnel (climat, sol...), d'une végétation et d'une faune associée. Les correspondances entre la phytosociologie et ces typologies ne sont donc pas strictes. Néanmoins, CORINE biotopes s'inspirant largement de la phytosociologie, un parallèle peut être établi entre « groupement végétal » et « habitat » (JUPILLE, 2006).

III – 4.2 Cartographie des groupements végétaux

La cartographie de la végétation est réalisée à l'aide de photographies aériennes en couleurs et d'une carte IGN 1 : 25000^{ème}, qui servent de support à la délimitation des contours des groupements végétaux. Les limites spatiales de ces habitats sont tracées sur ces photographies aériennes à une échelle de travail de 1 : 5000^{ème}. Ce document est ensuite digitalisé sous Mapinfo et les habitats, sont labellisés, c'est-à-dire qu'ils reçoivent un attribut (nom de code). L'étape suivante consiste à établir la sémiologie des cartes : définition des attributs de légende (couleurs, trames...).

Une fois éditée, la carte permet de visualiser l'agencement des différents habitats sur l'ensemble de la zone d'étude.

L'échelle de restitution des cartes est de l'ordre de 1 : 10000^{ème}. Cette échelle permet de travailler au rang phytosociologique de l'alliance ou de l'association, d'individualiser des milieux homogènes de faibles surfaces (625 m² au minimum) et reste compatible avec les enjeux de gestion et les problématiques de suivi des habitats. Les unités de végétation dont la surface est nettement inférieure à cette limite, sont traitées en tant qu'éléments ponctuels ou linéaires.

Certains cas ne permettent toutefois pas d'individualiser des unités homogènes. Ces cas particuliers, appelés « complexes d'habitats » ou « mosaïques », nécessitent un traitement spécifique. Deux possibilités sont envisagées en fonction des liens qui unissent les habitats prenant part à ces ensembles. On parle d' « unités complexes » si les liens sont dynamiques et d' « unités composites » dans les autres cas (lien topographique par exemple). Le seuil retenu pour passer d'un habitat homogène à un complexe d'habitats est fixé à 20%. Par exemple, dans le cas d'une unité complexe pelouse/lande, si le recouvrement de la pelouse est supérieur à 80% et que le recouvrement de la lande est inférieur à 20% alors on considérera la surface homogène et uniquement constituée de pelouse.

IV – Résultats et interprétation

IV – 1 La flore

IV – 1.1 Présentation

La compilation des données issues des prospections de terrains effectuées en 2007 par le CBNBP et Biodiversita, ainsi que les données anciennes contenues dans la base de données *FLORA* du CBNBP, a permis de recenser **323 espèces** sur le Domaine (Tableau 6). Ce chiffre est important et témoigne d'une bonne diversité floristique du site.

Cependant, parmi ces espèces, 68 sont « Naturalisées » ou « Subspontanées » ce qui représente plus de 20% des espèces compilées (Fig.1). Ce chiffre est important, il résulte, à la fois du fort contexte urbain dans lequel le site s'intègre mais également, des nombreuses perturbations anthropiques dont le domaine a fait l'objet (forte rudéralisation). A titre d'exemple, la moyenne des espèces Naturalisées ou subspontanées dans la flore francilienne est de l'ordre de 10%.

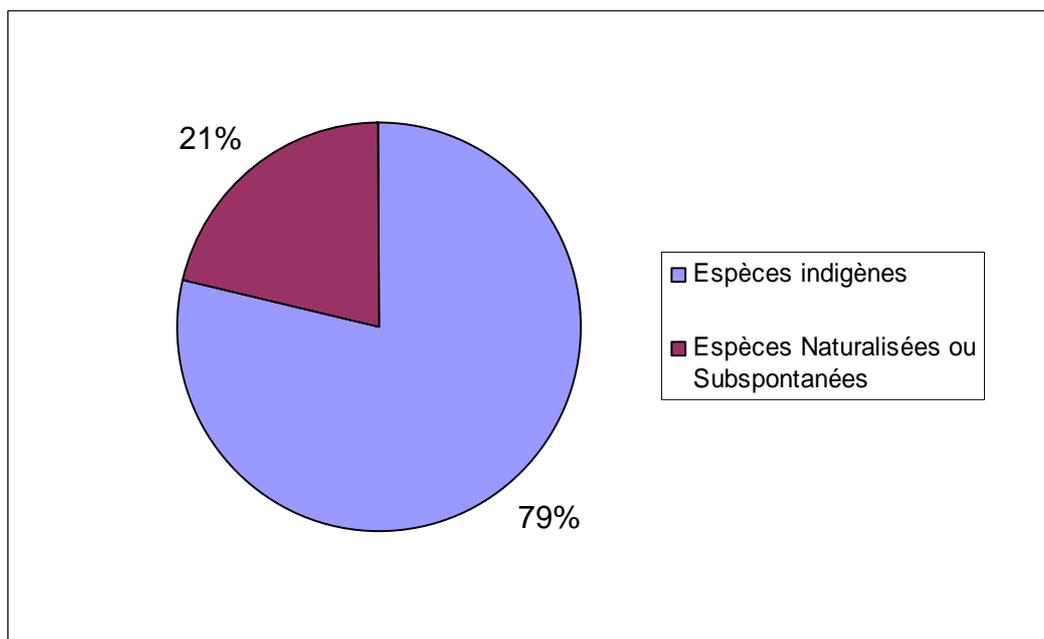


Figure 1 : Proportion des espèces recensées en fonction de leur statut.

D'un point de vue patrimonial, **5 espèces** seulement répondent aux différents critères permettant de les distinguer (soit 2 % des espèces totales) :

1. Avoir un coefficient de rareté à minima égal à AR
2. Etre une espèce « Indigène ».

Tableau 5 : Répartition des taxons par classe de rareté

Fréquence de l'espèce dans la région	CCC	CC	C	AC	AR	R	RR	RRR	Autres	Total	Proportion d'espèces à minima égaux à AR
Nombre d'espèces (tous statuts confondus)	128	91	42	23	14	6	0	1	16	321	6,54%
Nombre d'espèces Indigènes	122	77	33	13	2	3	0	0	0	250	2,00%
Nombre d'espèces Naturalisées ou Subspontanées	6	14	9	10	12	3	0	1	13	68	23,53%
Nombre d'espèces Plantées	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0

Ainsi, bien que 21 espèces répondent au premier critère, seules 5 se révèlent être « Indigènes » en Ile-de-France donc « patrimoniales » pour la région. Par conséquent, les 16 espèces supplémentaires répondant au premier critère, sont toutes « Subspontanées » ou « Naturalisées ». Ces dernières représentent à elles seules plus de 23% de l'ensemble des

espèces de ce statut, recensées sur le site. Parmi elles, une mérite néanmoins d'être présentée. Il s'agit du Scolyme d'Espagne (*Scolymus hispanicus*). Cette espèce, originaire d'Espagne est extrêmement rare (RRR) en Ile-de-France. En effet, la population observée sur le domaine ne correspond qu'à la quatrième donnée régionale, intégrée à la base de données *FLORA* du CBNBP. Cependant, la naturalisation de cette espèce dans la région est très récente et l'expansion de cette dernière est certainement loin d'être terminée.

Une espèce supplémentaire a été sélectionnée comme espèce patrimoniale. Il s'agit de l'Hélianthème

S. FILOCHE © MNHN/CBNBP



Photo 1: *Scolymus hispanicus* L.

nummulaire (*Helianthemum nummularium*) qui, bien que commun en Ile-de-France est très rare en Seine-Saint-Denis.

Tableau 6 : Compilation des espèces recensées sur le Domaine régional de la Butte Pinson

Taxons, noms latins	Noms français	Statut	Rareté (2004)	CBNBP 2007	FLORA (CBNBP)	Biodiversita 2007
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	I	CCC			x
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	N	AC			x
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	N	CC	x		x
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	N	CCC	x		
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I	CCC	x		x
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun	S.N	.	x		x
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I	CCC	x	x	x
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostide des chiens	I	AC	x		
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire	I	CC	x	x	x
<i>Agrostis gigantea</i> Roth	Agrostide géant	I	AC			x
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I	CCC	x	x	x
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux	N	C			x
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire	I	CCC	x	x	x
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I	CC			x
<i>Alnus incana</i> (L.) Moench	Aulne blanchâtre	S.N	R	x		
<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.	Amarante de Bouchon	N	AR			x
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	Amarante couchée	N	C			x
<i>Amaranthus hybridus</i> L.	Amarante hybride	N	CC	x		
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	I	CCC	x		x
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois	I	CCC	x	x	x
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	I	CC	x	x	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Bardane à petites têtes	I	CCC	x	x	x
<i>Armoracia rusticana</i> G.Gaertner, B.Mey. & Scherb.	Raifort	S.N	.	x	x	x
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé	I	CCC	x	x	x
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des Frères Verlot	N	AR	x		x
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	I	CCC	x	x	x
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté	I	CCC	x		x
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale	N	CC	x	x	x
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé	N	AR		x	
<i>Atriplex patula</i> L.	Arroche étalée	I	CC			x
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Arroche hastée	I	CC			x
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote fétide	I	C	x		x
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	I	CCC	x	x	x
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau blanc	I	C	x		
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I	CCC	x	x	x
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	I	CCC	x	x	x
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	I	CC	x		x
<i>Bromus inermis</i> Leyss.	Brome sans arêtes	N	AR			x
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CCC	x	x	x

<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	I	CCC	x	x	x
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre aux papillons	N	CC	x	x	x
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune	I	CC	x		x
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	I	CCC	x	x	
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	I	CC	x	x	x
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	I	CCC	x		x
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CCC	x	x	x
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu	I	C	x	x	x
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laîche écartée	I	C	x		
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche à épis pendants	I	C	x		x
<i>Carex spicata</i> Huds.	Laîche en épi	I	C			x
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	I	CCC	x	x	x
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	N	CC	x	x	x
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	I	AC	x		
<i>Centaurea thuillieri</i> J.Duvign. & Lambinon	Centaurée des prés	I	C			x
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commune	I	CCC	x	x	x
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	I	CC	x		x
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cornifle immergé	I	AC			x
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	I	CC	x	x	
<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande chélidoine	I	CCC	x	x	x
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	I	CCC	x	x	
<i>Chenopodium ficifolium</i> Sm.	Chénopode à feuilles de figuier	I	R			x
<i>Chenopodium hybridum</i> L.	Chénopode hybride	I	C			x
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée amère	I	C	x		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CCC	x	x	x
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	CC	x		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CCC	x	x	x
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	I	CCC	x	x	x
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	I	C	x		
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des haies	I	CCC	x		x
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	N	CCC	x	x	x
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra	N	CC		x	x
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	I	CCC	x	x	x
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	I	CCC	x	x	x
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I	CCC	x	x	x
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis capillaire	I	CCC	x	x	x
<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépis hérissé	I	CC	x		x
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertner, B.Mey. & Scherb.	Cymbalaire des murs	N	CCC	x		x
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent pied-de-poule	I	C			x
<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Cynoglosse officinale	I	R	x		
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balai	I	CC	x		
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I	CCC	x	x	x
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	I	CCC	x	x	x
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	I	AC		x	x
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	I	CCC	x		x
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Diplotaxe vulgaire	I	C	x	x	x
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	I	CC	x	x	x
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris de Chartreuse	I	CC			x

<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	I	CCC	x	x	x
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier de Duchesne	N	C	x	x	x
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Pied-de-coq	I	CC			x
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	I	C	x	x	
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun	I	CCC			x
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf.	Epilobe cilié	N	AC			x
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	I	CCC	x	x	x
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	I	CC		x	x
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à tige carrée	I	CC		x	x
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles	I	CC	x		x
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CCC			x
<i>Eragrostis minor</i> Host	Eragrostis faux-pâturin	N	C	x		x
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle	N	C	x	x	x
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Bec de grue	I	CC	x		x
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	I	CCC	x	x	x
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès	I	C	x	x	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil matin	I	CC			x
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge	N	C			x
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins	I	CCC	x	x	x
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	I	CCC			x
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A.Love	Renouée faux-liseron	I	CC	x		
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau	I	CCC	x	x	x
<i>Festuca rubra</i> L. groupe	Fétuque rouge	I	CC		x	x
<i>Ficus carica</i> L.	Figier	S		x		x
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil commun	N	AC	x	x	x
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier	I	CCC	x	x	x
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	I	CCC	x	x	x
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale	I	C			x
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne	N	C	x		x
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	I	CC	x	x	x
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	N	CC	x		x
<i>Galium aparine</i> Grp.	Gaillet gratteron	I	CCC	x	x	x
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun	I	CCC	x		x
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	I	CC			x
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	CCC		x	x
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles	I	CCC	x		x
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	I	CCC	x		x
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	Géranium des Pyrénées	I	CC	x	x	x
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert	I	CCC	x	x	x
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CCC	x	x	x
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CCC	x	x	x
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante	I	C	x		x
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	I	CCC	x	x	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème jaune	I	C	x		
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	I	CCC	x	x	x
<i>Hibiscus syriacus</i> L.	Hibiscus	S				x
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrepis à toupet	I	C	x		
<i>Hippophaë rhamnoides</i> L.	Argousier	A				x
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagrèze-Fossat	Hirschfeldie grisâtre	N	AR			x

<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CCC	x	x	x
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge sauvage	I	CCC	x		x
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	I	CC	x	x	x
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois	I	CC	x	x	x
<i>Hypericum calycinum</i> L.	Millepertuis calycinal	S		x		x
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	I	CCC	x	x	x
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	I	CCC	x	x	x
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I	CC	x		x
<i>Impatiens balfouri</i> Hooker fil.	Balsamine de Balfour	N	R			x
<i>Impatiens balfouri</i> Hooker fil.	Balsamine de Balfour	N	R			x
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs	N	AR	x	x	x
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule squarreuse	I	CC			x
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	N	CC	x		x
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	I	CC			x
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	I	CCC		x	
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I	CC	x		
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	N	CC	x	x	x
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	I	CCC	x		x
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	I	C			x
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc, Ortie blanche	I	CCC	x	x	x
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	I	CCC	x		x
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	I	CCC	x	x	x
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	N	AC		x	x
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C	x	x	x
<i>Laurus nobilis</i> L.	Laurier sauce	S				x
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau	I	CC	x		x
<i>Leonurus cardiaca</i> L.	Agripaume cardiaque	I	R	x		x
<i>Lepidium draba</i> L.	Passerage drave	N	AC	x		x
<i>Lepidium graminifolium</i> L.	Passerage à feuilles de graminée	N	AC	x		x
<i>Lepidium latifolium</i> L.	Passerage à feuilles larges	N	AR		x	x
<i>Lepidium squamatum</i> Forssk.	Corne-de-cerf écailleuse	I	C			x
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune	I	CC	x	x	
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troëne	I	CCC	x		x
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	CCC	x	x	x
<i>Linum usitatissimum</i> L.	Lin usuel	S		x		
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	I	CCC	x	x	x
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	CCC	x		
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	I	CCC	x	x	x
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster	I	C			x
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule à nombreuses fleurs	I	AC		x	
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	Luzule de printemps	I	C	x		
<i>Lycium chinense</i> Miller	Lyciet de Chine	S				x
<i>Malus domestica</i> Borkhausen	Pommier cultivé	P		x		x
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	I	C	x		
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Petite mauve	I	CCC	x		x
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	CC	x		x
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse-camomille	N	CC	x	x	x
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore	I	CCC		x	x

<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC	x		x
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachetée	I	CC	x		x
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	I	CCC	x	x	x
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	N	CC	x	x	x
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	CC			x
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	I	CC	x	x	x
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.	Mélicot officinal	I	AC	x		
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale	N	AC	x		x
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	I	CC	x	x	x
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	CCC	x		x
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier	I	AC	x		
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	I	CC	x		x
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murs	I	CC	x		x
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	I	CC			x
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique	I	C	x		
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Euphrase rouge	I	C	x	x	
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle	N	AC		x	
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli	Onagre de Glaziou	N	AR	x		x
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	I	CC	x	x	x
<i>Orobanche hederæ</i> Duby	Orobanche du lierre	I	AR	x		
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	Orobanche de la picride	I	AC	x	x	x
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide droite	N	C	x		
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	I	CCC		x	
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée	I	CCC	x		x
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles	N		x		x
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	I	CC	x	x	x
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I	CC			x
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun	I	CC	x		
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	N	AR		x	x
<i>Picris echioides</i> L.	Picride vipérine	I	CCC	x	x	x
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride éperviaire	I	CCC	x	x	x
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CCC	x	x	
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	I	CCC	x	x	x
<i>Poa angustifolia</i> L.	Pâturin à feuilles étroites	I	AC		x	x
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CCC	x	x	x
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	I	CCC		x	x
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	I	CC	x		
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	I	CCC	x	x	x
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon multiflore	I	CCC	x	x	x
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	I	CC			x
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	I	CCC	x	x	x
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	I	CCC	x	x	x
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh.	Peuplier commun noir	N	AC	x	x	x
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	I	CC	x		x
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier cultivé	N	CC	x		
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot crépu	I	AR	x		x
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CCC	x	x	x
<i>Primula acaulis</i> Grp. L.	Primevère acaule	S			x	
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CCC	x	x	x

<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	I	CCC	x	x	x
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	S	CCC	x		x
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I	CCC			x
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.)	Douglas	P				x
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	I	CC	x		
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	I	CC	x		x
<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier cultivé	P		x		x
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I	CCC	x	x	x
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	I	CC	x		x
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	I	CC		x	
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	I	CCC		x	
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	CCC	x		x
<i>Reseda luteola</i> L.	Réséda des teinturiers	I	CC	x		x
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	N	CC	x	x	x
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac	S				x
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	I	CCC	x		x
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	N	CCC	x	x	x
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	CCC	x	x	
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens	I	CCC	x	x	x
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	I	CCC		x	x
<i>Rubus fruticosus</i> Grp.	Ronce commune	I	CCC	x	x	
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	I	CC			x
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	CCC	x	x	
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	I	CCC	x	x	x
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine	I	CCC	x	x	x
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	I	C			x
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I	CC	x		x
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CCC		x	x
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	CC	x		x
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I	CCC	x	x	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite Pimprenelle	I	CC	x		
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	N	CC	x	x	x
<i>Scolymus hispanicus</i> L.	Chardon d'Espagne	N	RRR	x		
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	I	CC	x	x	
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée	I	C	x	x	x
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre	I	CC			x
<i>Sedum telephium</i> L.	Orpin reprise	I	AC	x		
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	I	CC	x	x	x
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	I	CCC	x	x	x
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CCC	x	x	x
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P. Beauv.	Sétaire verticillée	I	CC	x		x
<i>Setaria viridis</i> (L.) P. Beauv.	Sétaire verte	I	CC	x		x
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	I	CCC	x	x	x
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	I	CCC			x
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Herbe aux chantres	I	CC	x	x	x
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	CCC	x	x	x
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	I	CCC	x	x	x
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	N	CC	x	x	x
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre tardif	N	AC	x	x	

<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	I	CCC	x	x	x
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager	I	CCC	x	x	
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	I	C		x	x
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	I	CCC	x		x
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	I	CCC	x	x	
<i>Symphoricarpos albus</i> S.F. Blake	Symphorine	S.N		x		x
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	I	CCC	x		x
<i>Syringa vulgaris</i> L.	Lilas commun	N	AR	x		x
<i>Syringa vulgaris</i> L.	Lilas commun	N	AR			x
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip.	Grande camomille	N	AR			x
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	I	CCC	x	x	x
<i>Taraxacum section ruderalia</i>	Pissenlit, Dent de lion	I	CCC	x	x	x
<i>Taxus baccata</i> L.	If	N	C	x	x	
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodaine	I	CC		x	
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	I	C	x	x	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs	I	C	x	x	x
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil	I	CC	x	x	x
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle jaune	I	CC	x		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	I	CC		x	x
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise	I	CC	x	x	x
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I	CCC	x	x	x
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	I	CCC	x		x
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage	I	CCC		x	x
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Petit orme	I	CCC	x	x	x
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CCC	x	x	x
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	I	CC	x	x	x
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	I	CCC	x	x	x
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	CCC			x
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	N	CCC	x		x
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	I	CC		x	x
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	I	CC	x		x
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca	I	CC	x	x	x
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hérissée	I	C	x		
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	I	CC	x	x	x
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	I	C	x		x
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin	I	AC	x		
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	I	CCC		x	x
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette des bois	I	CC		x	
<i>Viscum album</i> L.	Gui	I	CC	x	x	x
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) S.F. Gray	Vulpie queue-d'écureuil	I	AC	x		

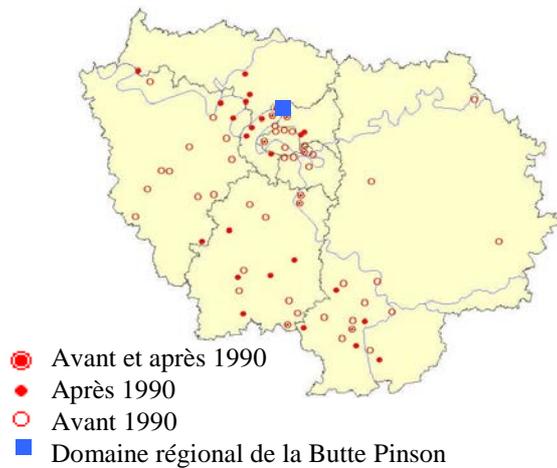
IV – 1.2 La flore patrimoniale

Comme il a été dit précédemment, 6 espèces patrimoniales ont été observées sur le site.

Une description rapide de ces dernières est présentée ci dessous :

Leonurus cardiaca L.

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007

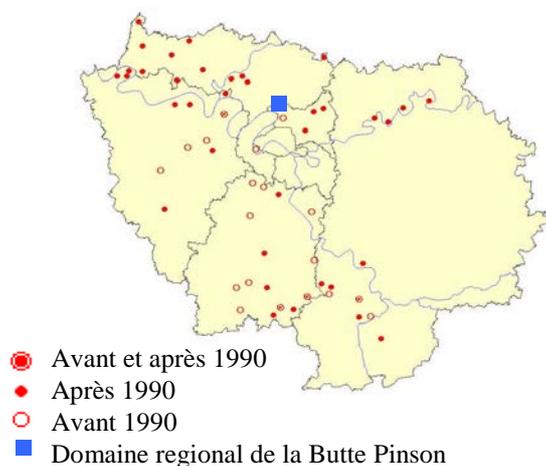


CBNBP-MNHN G.ARNAL

L'Agripaume cardiaque est une lamiacée inféodée aux endroits fortement rudéralisés. En régression dans le territoire d'agrément du Conservatoire botanique, elle reste néanmoins bien représentée dans la vallée de la Seine et le sud Ile-de-France mais beaucoup moins sur le reste de la région. Elle a été observée au lieu-dit « les Moutonnes », à l'extrême sud de la zone d'étude.

Cynoglossum officinale L.

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007

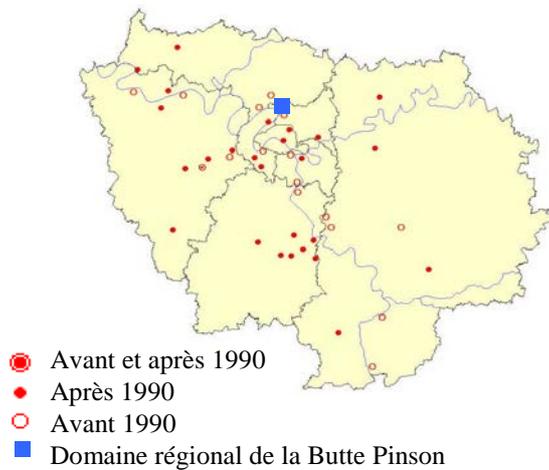


CBNBP-MNHN G.ARNAL

Le Cynoglosse officinale est une borraginacée. C'est une espèce inféodée aux endroits rudéralisés et thermophiles. Elle est bien représentée sur l'ensemble de l'Ile-de-France mis à part dans l'est. Elle semble être en expansion mais reste cependant rare dans la région. Cette observation sur le site constitue la quatrième donnée pour la Seine-Saint-Denis.

Chenopodium ficifolium Sm.

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007



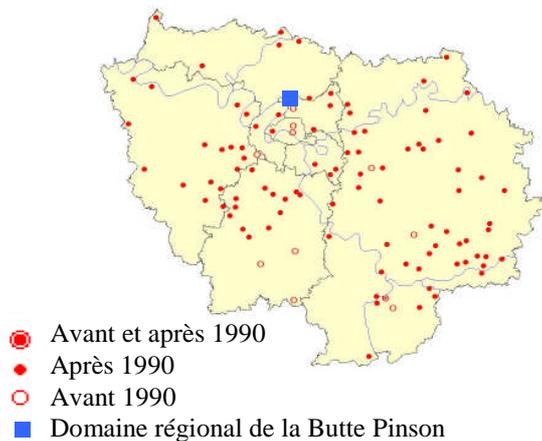
Le Chénopode à feuilles de figuier a été observé par Biodiversita, à proximité du centre équestre. C'est une espèce rudérale, rare en Ile-de-France. D'après les données du Conservatoire botanique, elle est assez bien répartie dans la région. Cependant, le risque de confusion avec le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) est important. Une sous-estimation de sa fréquence réelle est donc possible.



CBNBP-MNHN G.ARNAL

Potamogeton crispus L.

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007



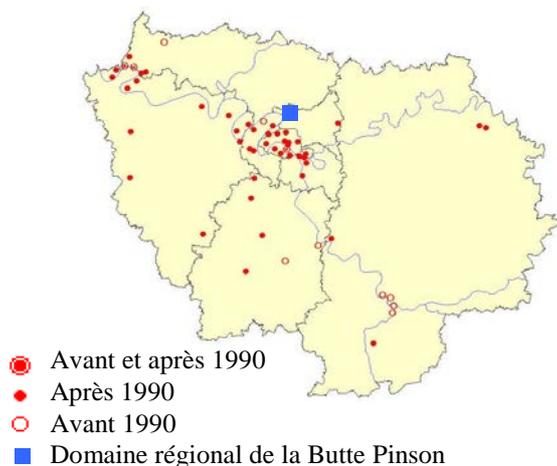
Le Potamot crépu est une espèce hydrophyte. Elle se retrouve régulièrement sur l'ensemble de la région, dans les rivières, les mares et les étangs eutrophes. On peut ainsi la retrouver dans des bassins de décantation ou d'ornement. La population observée sur le domaine se localise dans l'un des deux bassins (margelles) du site. Elle forme un tapis immergé dense qui disparaît rapidement au cours de l'été.



CBNBP-MNHN G.ARNAL

Orobanche hederæ Duby

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007



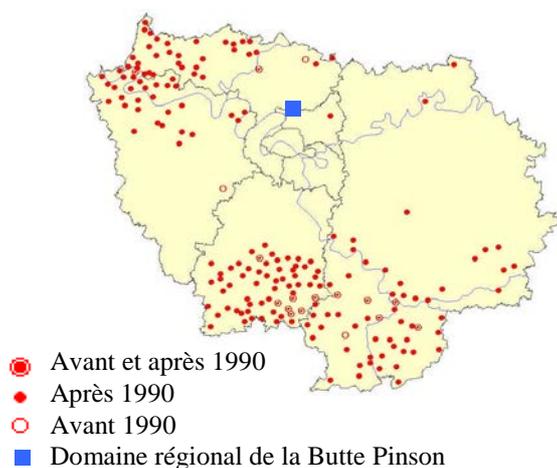
L'Orobanche du lierre est une plante parasite du Lierre grimpant (*Hedera helix*). Assez fréquente dans la petite couronne voire fréquente à Paris, elle est néanmoins beaucoup plus rare sur le reste de la région mis à part dans la boucle de moisson. Inféodée aux lieux rudéralisés, elle a été observée sur le site au bord de la rue de Villetaneuse, en limite de la zone d'étude



CBNBP-MNHN G.ARNAL

Helianthemum nummularium (L.) Mill.

Carte CBNBP-MNHN SCAN 25 © IGN 2007



L'Héliantheme nummulaire est une cistacée typique des pelouses calcaires. Bien que commune en Ile-de-France. Elle est très abondante dans le Gâtinais et dans le Vexin, elle est très rare en Seine-Saint-Denis. En effet, cette station ne représente que la deuxième donnée de ce département. C'est pourquoi nous la considérerons comme patrimoniale sur le domaine de la Butte Pinson. Elle a été observée sur l'un des talus du lieu-dit « les Moutonnes ».



CBNBP-MNHN J.WEGNEZ

La liste de ces espèces est sensiblement différente de celle présentée par Biodiversita. Cette divergence s'explique simplement par les données respectives dont le CBNBP et Biodiversita disposent. Ainsi, les espèces « patrimoniales » supplémentaires (présentées par Biodiversita), ne sont pas « assez rares » dans la base de données du CBNBP pour être considérées comme patrimoniale. Cependant, la localisation géographique de l'ensemble des espèces présentées comme patrimoniale par le CBNBP et/ou Biodiversita est présentée dans la carte 5 suivante.

IV – 1.2 Localisation cartographique des espèces patrimoniales (Carte 5)



Carte 5 : Localisation des espèces patrimoniales du Domaine régional de la "Butte Pinson"



Espèces remarquables

- *Cynoglossum officinale*
- *Helianthemum nummularium*
- *Leonurus cardiaca*
- *Orobanche hederæ*
- *Orobanche picridis*
- *Potamogeton crispus*
- *Vincetoxicum hirundinaria*
- *Vulpia bromoides*

Limites de la zone d'étude

IV – 2 Les groupements végétaux et habitats naturels

IV – 2.1 Description des habitats naturels

IV – 2.1.1 Habitats aquatiques

IV – 2.1.1.1 Végétations enracinées immergées (CB : 22.42, Natura 2000 : 3150.1)

Correspondance phytosociologique
Classe : POTAMETEA PECTINATI Klika <i>in</i> Klika et Novak 1941 Ordre: <i>Potametalia pectinati</i> Koch 1926 Alliance: <i>Potamion pectinati</i> (Koch) Libbert 1931 Association: <i>Potametum crispum</i> Soo 1927

Cet habitat aquatique, de vaste répartition géographique, se rencontre dans les mares, lacs et rivières eutrophes. Il se caractérise par une végétation enracinée, flottante et généralement très recouvrante. Les Potamots à feuilles longiformes et les Myriophilles sont fréquents dans ces milieux fortement perturbés. Il n'est pas rare d'y observer de nombreuses espèces de ces genres formant des mosaïques de végétation. Cependant, la forte compétition interspécifique, provoque généralement l'exclusion d'un grand nombre de ces espèces au profit d'une ou deux espèces qui dominent alors le milieu.

Sur le site, cet habitat se localise dans les étangs bétonnés du parc paysager du lieu-dit « les Vals ». Le cortège floristique est très pauvre. Celui-ci se résume à la seule présence du Potamot crépu (*Potamogeton crispus*) qui forme une végétation flottante, très recouvrante.

En complément de ce cortège, ces mares accueillent une petite population de Petites lentilles d'eau (*Lemna minor*). Cette espèce, flottante mais non enracinée ne peut être intégrée à cet habitat. Un habitat spécifique peut lui être rattaché (code CORINE Biotopes : 22.41). Cependant, du fait de la très faible structuration de cet habitat et de son manque d'intérêt patrimonial, il n'a pas semblé nécessaire de le mentionner sur la cartographie des habitats naturels et semi-naturels (Carte 6).

Enfin, les bords vaseux de ces margelles permettent l'expression de quelques espèces hygrophiles, en particulier la Glycerie flottante (*Glyceria fluitans*).

IV – 2.1.2 Habitats arbustifs et forestiers

IV – 2.1.2.1 Présentation

Les différents habitats arbustifs et forestiers identifiés sur le Domaine régional de la Butte Pinson sont largement dominants. Ils représentent, à eux seuls, plus de la moitié de la surface du site. Cette forte représentativité est le résultat de la déprise d'une grande partie des terres agricoles (vergers, cultures maraîchères et horticoles...) mais également du manque de gestion de nombreux secteurs.

A partir des nombreuses prospections effectuées, quatre habitats ont pu être identifiés :

IV – 2.1.2.2 Fruticées atlantiques de sols pauvres (CB : 31.83)

Correspondance phytosociologique
Classe: CRATAEGO MONOGYNAE-PRUNETEA SPINOSAE Tüxen 1962 Ordre: <i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952 Alliance: <i>Carpino betuli</i> – <i>Prunion spinosae</i> Weber 1974 Association: <i>Ulmo minoris</i> – <i>Sambucetum nigrae</i> de Foucault 1991

Cet habitat correspond au premier stade de la recolonisation forestière suite à la déprise des habitats herbacés. Cet habitat prend différentes physionomies en fonction de son stade dynamique. Dans un premier temps, il prend la forme d'un faciès lianiforme à Clematite des haies (*Clematis vitalba*). Il s'agit d'une végétation très dense, souvent impénétrable constituée de nombreuses lianes telles que le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) et le Houblon (*Humulus lupulus*). Ce cortège se complète généralement d'espèces provenant de stades dynamiques antérieurs et /ou ultérieurs. On retrouve ainsi très fréquemment le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) qui peut être dominant, notamment sur les anciennes carrières. Ce faciès, largement répandu sur le site peut se révéler très stable du fait de la densité de la végétation.

Un second faciès est ponctuellement observable. Il s'agit de ronciers denses et très pauvres d'un point de vue floristique.

Enfin, un dernier faciès a été observé. Il s'agit d'un faciès arbustif codominé par quelques espèces telles que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguineus*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) entre autres.

**IV – 2.1.2.3 Franges des bords boisés ombragés (CB :
37.72, Natura 2000 : 6430.7)**

Correspondance phytosociologique
Classe : GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE Passarge <i>ex</i> Kopecky 1969 Ordre: <i>Galio aparines – Alliarialia petiolatae</i> Oberdorfer <i>ex</i> Görs et Müller 1969 Alliance : <i>Geo urbani – Alliarion petiolatae</i> Lohmeyer et Oberdorfer 1969 Association : <i>Alliarietum petiolatae</i> Lohmeyer et Oberdorfer 1969

Cet habitat correspond classiquement aux végétations de lisières externes qui longent les grandes ouvertures forestières. Cette situation particulière lui confère des caractéristiques spécifiques, on parle de situation d'écotone :

- Les conditions lumineuses sont variables. De hémisciaphiles à sciaphiles, en fonction de l'exposition et de l'extension de la lisière dans la forêt,
- D'un point de vue hydromorphique, les sols sont généralement mésophiles à mésohygrophiles.

Ces conditions environnementales particulières ont pour effet d'accélérer l'activité microbienne, ce qui contribue à enrichir le sol en azote. En conséquence de quoi, la flore observable au sein de ces formations se constitue de nombreuses espèces nitrophiles mais également de compagnes provenant des habitats environnants. Ce cortège floristique particulier est cependant très caractéristique.

Sur le site, cet habitat se retrouve assez largement. Il prend place au sein de petites formations forestières mais également sur des espaces plus importants possédant une strate arborescente discontinue, offrant les mêmes conditions environnementales. Le cortège floristique se compose classiquement de nombreuses espèces communes à divers habitats mais se retrouvant ici en abondance. On observe classiquement : l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), souvent dominante, la Benoîte commune (*Geum urbanum*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), l'Anthriscus des bois (*Anthriscus sylvestris*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Gaillet gratteron (*Galium aparine*), L'Ortie dioïque (*Urtica dioïca*).... Ce cortège s'enrichit ponctuellement de quelques espèces sylvatiques tels que le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) et le Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*) par exemple. De plus, certaines espèces de milieux ouverts limitrophes arrivent à se développer au sein de ces formations. On peut citer, à titre d'exemple : Le compagnon blanc (*Silene latifolia ssp. alba*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), ainsi que quelques graminées comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis*

glomerata), le Paturin commun (*Poa trivialis*) et le Brome stérile (*Bromus sterilis*). La strate arborescente peut être variée mais se compose majoritairement sur le site de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 7: *Alliaria petiolata*
(M. Bieb.) Cavara et Grande

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 8 : *Anthriscus sylvestris* (L.) Hoffm.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 9: *Geum urbanum* L.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 10: *Geranium robertianum* L.

IV – 2.1.2.4 Formation de Robiniers (CB : 83.324)

Correspondance phytosociologique

Classe: CRATAEGO MONOGYNAE-PRUNETEA SPINOSAE Tüxen 1962

Ordre: *Chelidonio majoris – Robinetalia pseudoacaciae* Jurko et Sofron 1980

Alliance : *Chelidonio majoris – Robinion pseudoacaciae* Hadac et Sofron 1980

Association: *Chelidonio majoris – Robinietum pseudoacaciae* Jurko 1963

La formation de Robiniers est très bien représentée sur le site. C'est une formation forestière pionnière et rudérale qui est néanmoins rattachée aux Fruticées, bien que sa strate arborescente soit localement supérieure à 7 mètres. L'omniprésence du Robinier (*Robinia pseudoacacia*) dans cette formations entraîne une eutrophisation importante du sol. En effet, cette espèce étant une Fabacée (Légumineuse), elle possède des nodosités au sein de son système racinaire. Ces nodules permettent de fixer l'azote atmosphérique (on parle de nitrification) entraînant l'enrichissement du sol en azote (facteur limitant des végétaux). Cette eutrophisation importante permet l'expression d'une flore nitrophile très dense, mais de faible intérêt patrimonial.

Le feuillage clairsemé du Robinier permet à la lumière de passer, en partie, à travers la canopée. Cette caractéristique permet l'expression de nombreuses espèces des lisières dans la strate herbacée, mais en abondance moindre que dans leur habitat de prédilection (Cf. page précédente)

J.WEGNEZ © MNHN/CBNBP

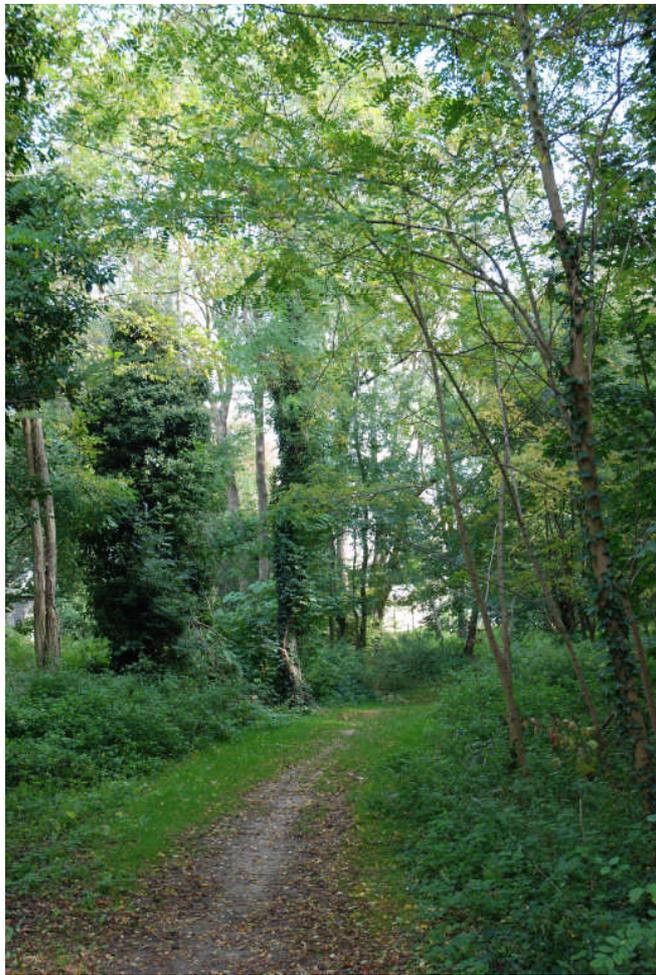


Photo 11 : Formation de Robiniers avec sa strate herbacée dense.

Ces formations de Robiniers se localisent principalement sur le lieu dit « Val Richebourg ». La strate arborescente se compose presque exclusivement du Robinier (*Robinia pseudoacacia*) mais également, dans une moindre mesure de l'Erable plane (*Acer platanoides*), de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive, se compose des espèces classiques de Fruticées. On retrouve ainsi, entre autres : le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguineus*), L'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*)... Enfin, la strate herbacée, très similaire

aux franges boisées ombragées se compose classiquement de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et de Ronces (*Rubus fruticosus* grp.), largement dominantes. Se rajoute à ce cortège la Grande chélidoine (*Chelidonium majus*) qui donne son nom à l'association.

IV – 3.1.2.5 Hêtraie dégradée à Jacinthe des bois
(CB : 41.132, Natura 2000 : 9130.3)

Correspondance phytosociologique
Classe : QUERCO ROBORIS – FAGETEA SYLVATICAЕ Br.-Bl. Et Vlieger 1937 Ordre: <i>Fagetalia sylvaticae</i> Pawlowski, Sokolowski et Wallisch 1928 Alliance: <i>Carpinion betuli</i> Issler 1931 Association: <i>Endymion non-scripti</i> – <i>Fagetum sylvaticae</i> Lohmeyer 1954

Il convient, avant de présenter cet habitat, d'expliquer brièvement la méthodologie de détermination des habitats forestiers utilisée par le Conservatoire botanique.

Les forêts, sont des formations arborescentes, exploitées et entretenues, pour la plupart, dans un but économique. Le forestier sélectionne ainsi les essences d'arbres que l'on souhaite exploiter. Le cortège floristique composant la strate arborescente ne correspond donc pas, pour la plupart des cas, au cortège potentiellement présent dans cet habitat. On parle ainsi, pour les forêts exploitées, de sylvo-faciès à chênes, à châtaignier... en fonction de l'essence sélectionnée par le forestier, et de ce fait dominante.

Le Conservatoire botanique a choisi de déterminer, non pas les sylvo-faciès observés (qui ne correspondent pas en tant que tels à un habitat) mais l'habitat potentiel dans lequel la formation observée s'inscrit.

D'après les données actuelles, il apparaît, pour la majorité des conditions stationnelles, en contexte mésophile à xérophile, que le/les habitat(s) potentiel(s) des forêts franciliennes sont des Chênaies-Hêtraies. Cette conclusion est flagrante au sein des réserves intégrales de la région. En effet, dans ces sites, le Hêtre et le chêne dominant la strate arborescente alors que les parcelles voisines, pourtant en conditions stationnelles similaires sont dominées par d'autres essences.



Photo 12 : Hêtraie-chénaie neutrophile à jacinthe du « Bois de Richebourg »

C'est dans cette démarche, que cet habitat forestier a été rattaché aux Hêtraies à Jacinthe des bois. Il correspond probablement, bien que dégradé, au seul fragment de la forêt relictuelle de la « Butte Pinson ». Installé au cœur du « Bois de Richebourg », sur un substrat sableux, il présente globalement un sylvo-faciès dominé par le Chataignier (*Castanea sativa*) le Charme (*Carpinus betulus*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Bien que dépourvu de Hêtres, aussi bien dans la strate arbustive qu'arborescente, il présente dans sa strate herbacée, un petit cortège d'une typicité floristique « correcte ». Elle se compose de : la

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), du Muguet de mai (*Convallaria majalis*), du Houx (*Ilex aquifolium*), du Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), de la Luzule printanière (*Luzula pilosa*), de la Fougère des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), de la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et de la Mélisse à une fleur (*Melica uniflora*)...

Cependant, de nombreuses espèces marquent le caractère dégradé de cet habitat. Il s'agit, pour la plupart d'entre elles d'espèces naturalisées telles que : la Balsamine à petite fleurs (*Impatiens parviflora*), et le Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*). S'adjoignent à ces espèces quelques nitrophiles : l'Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), la Scrophulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), la Pervenche naine (*Vinca minor*), le Lamier blanc (*Lamium album*), l'Épipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*)...

L'état de conservation de cet habitat est considéré comme défavorable. En effet, sa strate arbustive ne se compose presque exclusivement que d'Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*), compromettant ainsi, la bonne régénération de cet habitat.

Malgré son caractère dégradé, cet habitat peut être considéré comme le plus patrimonial. Il revêt en effet, un intérêt à la fois historique, paysager et écologique.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 13 :
Melica uniflora Retz.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 14 :
Ilex aquifolium L.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 15 : *Hyacinthoides non-scripta* L.

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 16 : *Polygonatum multiflorum* L.

IV – 2.1.3 Habitats herbacés

IV – 2.1.3.1 Présentation

Les habitats herbacés présents sur le Domaine régional de la Butte Pinson sont presque exclusivement composés de friches.

Ces formations sont issues de la déprise ou de l'abandon récent de terres. Ces habitats forment généralement une végétation dense et haute, majoritairement constituée d'espèces vivaces et bisannuelles.

Ces formations, peuvent prendre des aspects physionomiques très divers en fonction des espèces et/ou des formes biologiques dominantes. Malgré cette forte hétérogénéité, quatre habitats différents ont cependant pu être identifiés sur la base de leurs cortèges floristiques et de leurs conditions stationnelles.

Ces différentes friches se composent de nombreuses espèces prairiales, notamment des Graminées. Ce cortège provient certainement, en grande partie, de semences utilisées pour revégétaliser le site au cours de ces dernières décennies.

IV – 2.1.3.2 Friches vivaces mésoxérophiles (CB : 87.1B)

Correspondance phytosociologique

Classe: ARTEMISIETEA VULGARIS Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951
Ordre : *Onopordetalia acanthii* Br. Bl. In Br. Bl., gajewski, Wraber et walas 1936
Alliance: *Daucus carotae* – *Melilotion albi* Gors 1966
Association: *Tanacetum vulgare* – *Artemisietum vulgare* Sissingh
1950

Cet habitat correspond aux friches les plus sèches. Elles occupent principalement les buttes des lieux-dits « Les Moutonnes » et « les Grillons » mais se retrouvent également, de manière plus ponctuelle sur l'ensemble du site (cf. carte 6).

Ces friches prennent, pour la majorité d'entre elles l'aspect d'une prairie de fauche dominée par les graminées. On peut y observer : le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Paturin commun (*Poa trivialis*) mais également : la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*), la Gesse

des prés (*Lathyrus pratensis*) entre autres. L'aspect prairial de cet habitat résulte probablement de l'utilisation de semences dans le but de revégétaliser certains secteurs du site. De manière plus spécifique, le cortège permettant de rattacher ces friches à cet habitat comprend : la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), l'Armoise des frères Verlot (*Artemisia Verlotiorum*), mais également de façon plus ponctuelle, le Fenouil sauvage (*Foeniculum vulgare*), le Melilot officinal (*Melilotus officinalis*), la Picride fausse-vipérine (*Picris echioides*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), l'Orobanche de la picride (*Orobanche*

J.WEGNEZ © MNHN/CBNBP



Photo 17 : Aspect prairial de la friche avec *Lathyrus latifolius* en premier plan

picridis)... Enfin, le Melilot blanc (*Melilotus albus*) et le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*) dominant ponctuellement le milieu et forment donc, des faciès spécifiques que l'on rattache aux friches.

Localement, un petit cortège spécifique des pelouses calcaires a été observé sur la

butte ouest du lieu dit « les Moutonnes ». Il résulte certainement du caractère sablo-calcaire des remblais utilisés pour reconstituer cette butte. Ce cortège comprend l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), l'Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*) et le Dompte venin (*Vincetoxicum hirundinaria*). La présence de ces espèces sur le site est probablement accidentelle.

J.WEGNEZ © MNHN/CBNBP



Photo 18 : faciès à *Melilotus albus*

IV – 2.1.3.3 Friches vivaces mésophiles (CB : 87.1A)

Correspondance phytosociologique

Classe: ARTEMISIETEA VULGARIS Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951
Ordre : *Onopordetalia acanthii* Br. Bl. In Br. Bl., gajewski, Wraber et walas 1936
Alliance: *Daucus carotae – Melilotion albi* Gors 1966
Association: *Daucus carotae – picridetum hieracioides* (Faber) Görs 1966

Cet habitat est extrêmement proche du précédent. Cependant, il semble occuper des conditions édaphiques plus fraîches. Il se caractérise par la forte représentation de deux espèces bisannuelles au sein de son cortège. Il s'agit de la Carotte sauvage (*Daucus carota*) et de la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*).

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 19 :
Daucus carota L.

A.LOMBARD © CBNBP-MNHN



Photo 20 :
Picris hieracioides L.

**IV – 2.1.3.4 Friches vivaces mésohygrophiles
nitrophiles (CB : 87.1D)**

Correspondance phytosociologique

Classe: ARTEMISIETEA VULGARIS Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951
Ordre : *Onopordetalia acanthii* Br. Bl. In Br. Bl., gajewski, Wraber et walas 1936
Alliance: *Arction lappae* Tüxen 193
Association: *Solidaginetum giganteae* Robbe 1993

Ces friches correspondent à une variation mésohygrophile et nitrophile des friches précédemment décrites. Elles s'observent généralement en conditions d'ourlets mais également aux pieds des talus. Elles sont physionomiquement plus hautes et plus denses que les friches plus sèches. Leur cortège floristique comprend de nombreuses espèces spécifiques à cet habitat. On y observe ainsi, avec abondance : le Chardon crépu (*Carduus crispus*), la Grande bardane (*Arctium lappa*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*), le Réséda jaune (*Reseda lutea*)... Ce cortège s'enrichit, plus ponctuellement : du Lamier blanc (*Lamium album*), de la Saponaire officinale (*Saponaria officinale*), de la Laitue scariole (*Lactuca serriola*), du Liseron des haies (*Calystegia sepium*) mais également du Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*). De nombreuses espèces des lisières complètent le cortège. On peut, à titre d'exemple, citer : L'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) et la Benoîte commune (*Geum urbanum*).



Photo 21 : Friche mésohygrophile, nitrophile au lieu dit « les moutonnes »

G.ARNAL © CBNBP-MNHN

G.ARNAL © CBNBP-MNHN

G.ARNAL © CBNBP-MNHN

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 22 :
Reseda lutea L.



Photo 23 :
Carduus crispus L.



Photo 24 :
Arctium lappa L.



Photo 25:
Heracleum sphondylium L.

IV – 2.1.3.5 Friches vivaces mésohygrophiles hypereutrophes (CB : 87.1C)

Cette friche est très proche de la précédente. Elle occupe les mêmes conditions écologiques : en situation d'ourlets, sur des sols à caractère mésohygrophile. Cependant, son cortège floristique, sensiblement différent, caractérise des conditions stationnelles très riches en nutriments. On y observe les deux espèces déterminantes de cet habitat. Il s'agit de l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*) et de la Ballote fétide (*Ballota nigra*) qui

G.HUNAUULT © CBNBP-MNHN

G.ARNAL © CBNBP-MNHN



Photo 26 :
Ballota nigra L.



Photo 27 : *Myosoton aquaticum* (L.) Moench

donnent leur nom à l'association correspondant à cet habitat. S'adjoignent à ces espèces l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum*) ainsi que de nombreuses espèces des friches précédemment décrites.

Cet habitat a été observé de façon très ponctuelle, à l'extrême sud, au lieu-dit « les Moutonnes » (cf. carte 6).

IV – 2.2 Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques

Carte 6 : Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques du domaine régional de la "Butte Pinson"



0 100m 200m 500m 1km

Habitats naturels, semi-naturels et anthropiques

- | | |
|--|---|
| ■ Fruticées atlantiques des sols pauvres (31.83) | ■ Alignements d'arbres (84.1) x Friche mésohygrophile (87.1D) |
| ■ Fruticées atlantiques des sols pauvres (31.83) x Vergers (83.151) | ■ Parcs : pelouses, bosquets et arbres (85.1) |
| ■ Fruticées atlantiques des sols pauvres (31.83) x Pelouses de parcs (85.12) | ■ Pelouses de parcs (85.12) |
| ■ Fruticées atlantiques des sols pauvres (31.83) x Friche vivace mésophile (87.1A) | ■ Jardins potagers de subsistances (85.32) |
| ■ Fruticées atlantiques des sols pauvres (31.83) x Friches mésohygrophiles (87.1D) | ■ Habitations (86.1) |
| ■ Frange des bords boisés ombragés (37.72) | ■ Friches (87.1) x Pelouses de parcs (85.12) |
| ■ Frange des bords boisés ombragés (37.72) x Pelouses de parcs (85.12) | ■ Friches vivaces mésophiles (87.1A) |
| ■ Hétraie dégradée à Jacinthe des bois (41.132) | ■ Friches vivaces mésoxérophiles (87.1B) |
| ■ Formations de Robiniers (83.324) | ■ Friches mésohygrophiles (87.1D) |
| ■ Alignements d'arbres (84.1) x Pelouses de parcs (85.12) | |

Habitats ponctuels

- | | |
|--|--|
| ● Végétations enracinées immergées (22.42) | ● Friches vivaces mésoxérophiles (87.1B) |
| ● Ronciers (31.831) | ● Friches vivaces hypereutrophe (87.1C) |

V – Préconisations de gestion

V – 1 Présentation / état des lieux

Le Domaine régional de la Butte Pinson est un espace semi-naturel au cœur d'une vaste agglomération urbaine. C'est un lieu de détente composé, entre autres de parcs paysagers et d'espaces semi-naturels. Malgré une diversité floristique riche, le site ne présente pas de réel intérêt patrimonial (d'un point de vue écologique) à la vue de l'expertise réalisée. En effet, aucune espèce de très fort intérêt patrimonial n'a été observée sur le site (espèce très rare, déterminante ZNIEFF ou protégée). De ce fait, L'AEV possède une liberté d'action assez forte dans la gestion écologique du domaine.

Un autre constat est important à signaler. L'organisation spatiale des habitats naturels et semi-naturels est très morcelée sur le site. De plus, les parcs paysagers et les habitats naturels sont souvent imbriqués.

Dans le but de « renaturaliser » le site tout en conciliant sa vocation récréative, nous proposons de restructurer l'organisation spatiale des habitats naturels et des parcs paysagers. En d'autres termes, il est proposé de dissocier les secteurs à vocation récréative des habitats naturels et semi-naturels. Le parc existant du lieu dit « Le Val » nous semble adéquat pour être conservé. Le reste du domaine est pressenti pour être revalorisé dans le but de lui redonner un caractère « naturel » tout en conservant son patrimoine écologique actuel. Voici donc quelques pistes dans l'optique de réaliser cet objectif.

V – 2 Gestion des habitats naturels et semi-naturels

V – 2.1 Organisation

Dans le but de conserver le patrimoine naturel du domaine, il est préconisé de maintenir voire de diversifier les formations végétales actuellement présentes sur le site. Cela permettra d'hétérogénéiser les ambiances végétales et donc d'accentuer l'intérêt paysager du site. Nous préconisons, en plus de conserver certains secteurs de friches, de fourrés et de forêts existants, de mettre en place des prairies de fauches. En complément, il serait intéressant de restaurer certains vergers, actuellement en déprises. La gestion de chacune de ces formations est expliquée brièvement par la suite.

Il est primordial de réorganiser spatialement ces différentes formations. Nous proposons, **schématiquement** l'organisation géographique suivante, concernant la partie sud du site:

- Une zone forestière centrale possédant une ou plusieurs ouvertures (clairières)

- Une zone de transition composée d'ourlet et d'un manteau forestier.
- Une zone périphérique composée d'habitats herbacés (friches et prairies).

La cartographie 7 illustre l'organisation spatiale potentielle de ces différents habitats.

La partie nord du site est en grande partie constituée d'anciens vergers et de jardins de subsistance. Il nous semble intéressant, de redonner une véritable vocation agricole sur ce secteur. Nous proposons principalement, la restauration des différents vergers, actuellement en déprise. La création de quelques parcelles viticoles permettrait également de redonner au site l'un de ses paysages historiques. A l'extrême nord du site, une petite parcelle de vignes est actuellement entretenue par une association locale. Il serait intéressant de monter des projets de collaboration avec elle dans le but de restaurer et d'entretenir de nouvelles parcelles.

V – 2.2 Création de prairies de fauches

Une grande partie du domaine se compose de pelouses de parcs, piquetées d'arbres. Elles semblent en majorité peu fréquentées par les riverains. Afin de redonner un intérêt paysager et écologique à ces secteurs, il est proposé de les reconverter en prairies de fauche. Pour cela, il convient dans un premier temps d'abattre les arbres existants puis d'effectuer un fauchage annuel (fin septembre) avec exportation des produits de la fauche, sur les parcelles que l'on souhaite reconverter. Il se formera alors, après quelques années, une prairie de fauche « classique », dominée par les graminées. Les trois premières années, afin d'appauvrir le sol en azote et obtenir des résultats plus significatifs sur le long terme il est préférable de pratiquer deux fauches par an (juillet et octobre par exemple), en veillant à exporter les produits.

V – 2.3 Conservation et/ou création de friches

Localement, il serait intéressant d'entretenir des friches. Ceci permettrait d'une part, la diversification des ambiances paysagères mais également l'expression d'une flore spécifique. Il est à noter que les espèces les plus patrimoniales du site (*Leonurus cardiaca* et *Cynoglossum officinale*) sont inféodées aux friches. A ce titre, ces formations doivent être, en partie conservées.

La gestion des différents habitats de friches, consiste à faucher de façon pluriannuelle ces formations avec un cycle périodique de 2 à 3 ans. Les rémanents produits doivent être exportés.

Il serait judicieux que les différentes friches gérées ne soient pas fauchées la même année, de façon à conserver une hétérogénéité des paysages, mais également pour conserver des zones refuges pour les espèces animales inféodées à ces habitats.

V – 2.4 Conservation et/ou création de zones de transitions entre milieux « ouverts » et milieux « fermés » (gestion des fourrés)

Ces zones de transition correspondent plus spécifiquement à des formations arbustives (fourrés). Elles permettent, par leur caractère transitoire entre les prairies ou friches et les forêts, le développement d'une flore et d'une faune souvent très diversifiées. On qualifie généralement ces formations d'écotones. Afin de répondre aux objectifs fixés, nous proposons d'entretenir et/ou de convertir certains secteurs en fourrés. Cette gestion consiste à former des lisières progressives (ourlets et manteaux forestiers) afin de former une continuité écologique et visuelle entre milieux « ouverts » et « fermés »

Cette préconisation consiste à maintenir des formations arbustives assez « ouverte » en éliminant les arbres les plus imposants et en éclaircissant la strate arbustive, souvent dense. Cette gestion doit être effectuée avec un cycle périodique d'une dizaine d'années maximum. Les robiniers doivent être exclus systématiquement de ces formations.

V – 2.5 Gestion des habitats forestiers

La Hêtraie à Jacinthe des bois, du « bois de Richebourg », bien que dégradée mérite d'être conservée. Il est indispensable de favoriser, dans la strate herbacée et arbustive les espèces typiques de cet habitat. Ainsi, l' Erable et le Robinier doivent être contenus au maximum afin de permettre au Chêne, au Charme, au Merisier, au Châtaignier voire au Hêtre (actuellement absent) de se développer.

En ce qui concerne les formations de Robiniers, il est difficile de préconiser une gestion qui permettrait de redonner à ces secteurs une certaine « intégrité » (restauration en Chênaie-Hêtraie par exemple). En effet, cela nécessiterait un investissement considérable sans pour autant s'assurer de résultats significatifs. Il est pour l'instant conseiller, de laisser ces forêts dans leur état actuel qui, malgré leur banalité, permettent l'expression d'une ambiance

forestière agréable. L'entretien de ces forêts doit, au même titre que la Hêtraie à Jacinthe, favoriser les essences « classiques » des forêts franciliennes. A très long terme, il est possible que cette formation évolue naturellement vers la Hêtraie-chênaie neutrophile classique.

V – 2.6 Restauration des vergers « historiques »

Les vergers représentent l'une des vocations ancestrales du Domaine régional de la Butte Pinson. Abandonnés depuis plusieurs années, les vergers relictuels sont aujourd'hui, pour la plupart, dans un très mauvais état de conservation.

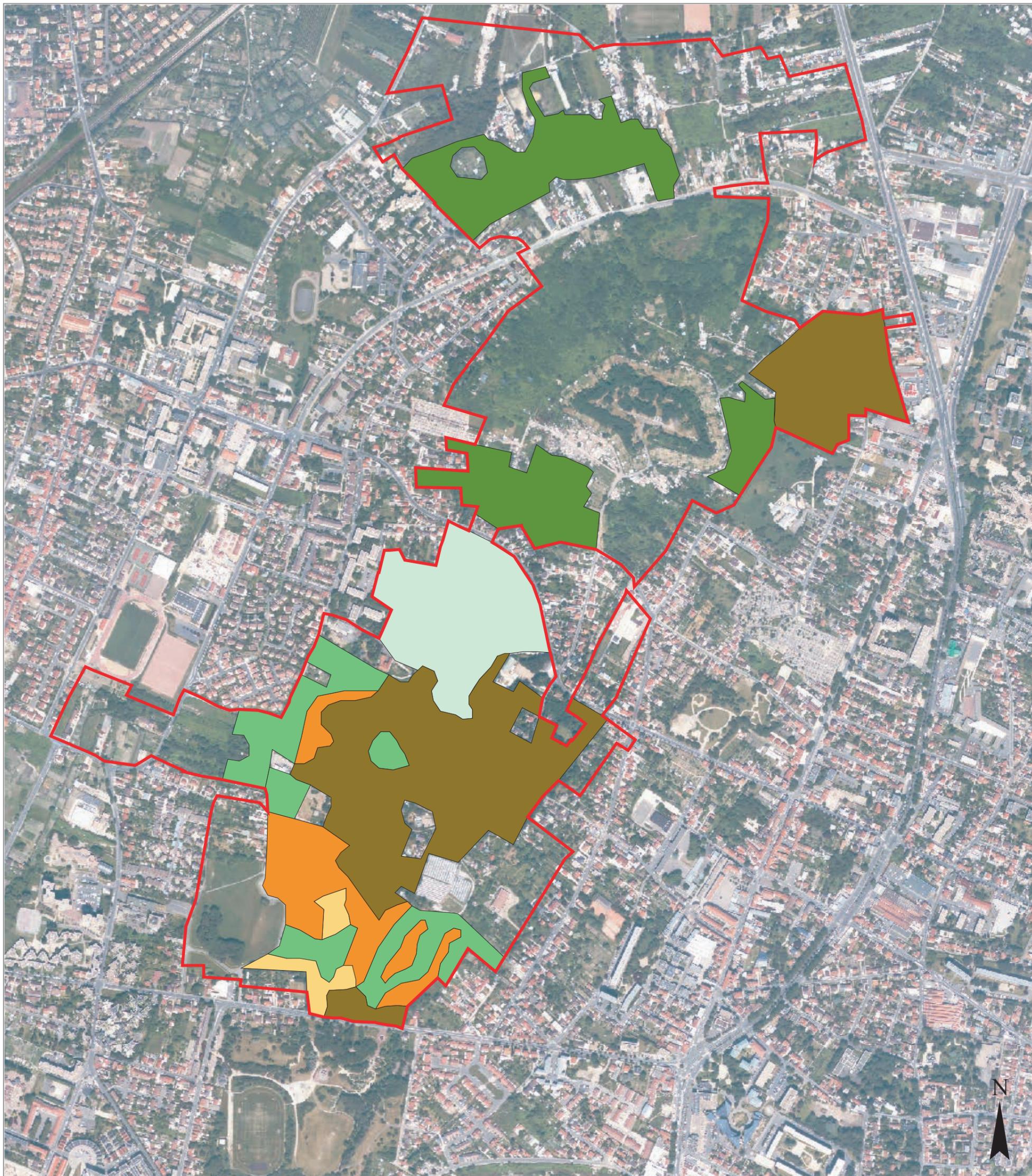
Afin de redonner au paysage, son aspect traditionnel, tout en conciliant la valorisation écologique du site, il est proposé de restaurer les vergers et d'installer, une prairie de fauche au niveau de la strate herbacée.

Pour les vergers, il est préférable de conserver et/ou restaurer les arbres fruitiers existants. En complément, des variétés rares pourraient y être plantées.

La formation d'une prairie de fauche consiste à pratiquer une fauche annuelle de la strate herbacée (septembre-octobre) en exportant la matière produite.



Carte 7 : Organisation spatiale "potentielle" des différents types d'habitats



Formations végétales

- Friches
- Fruticées
- Parc paysagé
- Forets
- Prairie
- Vergers

 Limites de la zone d'étude

VI – Conclusion

Les expertises botanique et phytosociologique effectuées en 2007 sur le Domaine régional de la « Butte Pinson » ont permis de recenser 323 espèces végétales. Certaines présentent un intérêt patrimonial comme : *Leonurus cardiaca* et *Cynoglossum officinale*. De plus, 9 habitats naturels et semi naturels ont été déterminés dont 3 sont référencées au sein de la Directive Européenne « Habitats ». Cependant, ces derniers ne peuvent être éligible au titre de cette directive du fait de leur faible typicité et de leur mauvais état de conservation actuel.

Le Domaine régional de la « Butte Pinson » ne présente que peu d'intérêts du point de vue de sa flore et de ses habitats. Ceci est le résultat de lourds bouleversements environnementaux subis au cours du dernier siècle. Cependant, cet espace « naturel », au cœur d'une zone fortement urbanisée mérite une revalorisation. Une gestion planifiée et durable de ce site permettra d'améliorer son patrimoine naturel.

Les éléments présentés dans ce rapport sont des pistes de réflexions qui, nous l'espérons, aidera l'aménageur dans son travail, à court, moyen et long terme. Les objectifs, sur les plans écologiques sont très restreints par le caractère sub-naturel voire artificiel du site. Aussi, conseillons-nous au gestionnaire de favoriser une approche axée sur les paysages et la fonction récréative du Domaine régional de la Butte Pinson.

Glossaire

Abiotique : qui n'a pas trait à la vie, se dit d'un facteur écologique non lié aux êtres vivants.

Accidentel : se dit d'un taxon étranger à la dition et qui apparaît dans celle-ci sporadiquement sans jamais se maintenir.

Climacique : relatif au climax (stade d'équilibre d'un écosystème stable conditionné par les seuls facteurs climatiques et/ou édaphiques).

Directive Habitat : directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvage, J.O. L206, 22.07.92.

Edaphique : qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat (sol principalement, vase ou roche accessoirement).

Eutrophe : riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

Eutrophisation : processus d'enrichissement d'un milieu en éléments nutritifs utilisables par la végétation.

Fruticée : formation végétale constituée par des ligneux bas (arbustes et arbrisseaux); comprend les landes, garrigues basses, maquis, fourrés...

Héliophile : se dit d'une espèce croissant de préférence en pleine lumière.

Hémisciaphile : se dit d'une espèce supportant l'ombre de façon modérée.

Hydromorphie : ensemble des caractères présentés par un sol évoluant dans un milieu engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente. Adjectif : Hydromorphe.

Hygrophile : se dit d'une espèce croissant sur des sols humides à engorgés.

Liane : plante vivace, grimpante, développant une longue tige lignifiée et souple en prenant appui sur un support (mort ou vivant). *Adjectif* : Lianescent, e.

Méso - : moyen

Mésophile : se dit d'une plante croissant sur un substrat ni trop sec ni trop humide.

Mésohygrophile : se dit d'une espèce croissant sur des sols moyennement humides à engorgés.

Nitrophile : se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates.

Oligotrophe : qualifie un milieu pauvre en éléments assimilables par la végétation.

Phytosociologie : science qui étudie les communautés végétales.

Prairial : relatif à la prairie, qui pousse dans les prairies.

Relictuel : se dit d'une espèce ou d'une communauté qui est à l'état de relique.

Rémanents : résidus laissés sur place après l'exécution d'une coupe ou d'une opération de gestion.

Sciaphile : qui pousse à l'ombre ou la supporte.

Stationnelles : qui appartient à une station, une région.

Subspontané : se dit d'un taxon échappé de culture mais ne se propageant pas et ne se mélangeant pas à la flore indigène.

Syntaxon : groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Taxon : entité systématique concrète, sans précision de son niveau hiérarchique.

Xerophile : se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant habituellement sur des sites secs.

Bibliographie

ARNAL G., GUITTET J. 2004. - *Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 608p.

BIODIVERSITA 2007 – *Domaine régional de la Butte Pinson, Diagnostic écologique et enjeux d'aménagement*, 29p.

BARDAT J. & all., 2004 - *Prodrome des végétations de France*, Publications scientifiques du Muséum, 171p.

BENSETTITI F. & Coll., 2001 – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats forestiers*, Vol.1, La documentation Française, 339p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997 - *CORINE biotopes*, ENGREF, 217p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001 - *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* édition Belin 4^{ème} édition, 640p.

CBNBP/MNHN, 2005 - *Méthodologie des inventaires des espèces et des habitats appliquées à l'étude des sites AEV*, 10p.

COSSON E. & GERMAIN de SAINT-PIERRE, 1861. - *Flore des environs de Paris*. Victor Masson et Fils, 2^{ème} édition, Paris : LIV + 962 p. + 1 carte.

JEANPERT H.-E., 1911. - *Vade-mecum du botaniste dans la région parisienne*. Librairie des Sciences Naturelles, Paris : XII + 242 p. + 231 p.

KONRAD L. GERHART W. 2001 – *Flora Helvetica*, Haupt, 1584p.

LAMBINON (J.) et al, 1992. - *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4^e éd., Meise, 1092 p.

ROYER J.M. , FELZINES J.C. , MISSET C. , THEVENIN S. - *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Société Botanique de Centre-Ouest, 2006, 394p.

Annexes

Annexes

Especies - Relevés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
<i>Acer platanoides</i> L.				X			X			X								
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	X	X			X	X	X			X	X		X	X		X		
<i>Achillea millefolium</i> L.												X		X	X			
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	X							X										
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.														X				X
<i>Agrostis canina</i> L.	X																	
<i>Agrostis capillaris</i> L.	X	X										X						
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	X	X					X	X		X	X		X		X		X	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.													X	X				
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.		X		X	X		X			X	X							X
<i>Arctium lappa</i> L.				X												X	X	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.					X													
<i>Armoracia rusticana</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.												X						
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl				X	X							X	X	X		X	X	X
<i>Artemisia vulgaris</i> L.				X						X		X	X	X	X	X		
<i>Arum maculatum</i> L.		X																
<i>Asparagus officinalis</i> L.													X					
<i>Ballota nigra</i> L.										X			X					
<i>Bellis perennis</i> L.											X		X					
<i>Betula alba</i> L.															X			
<i>Betula pendula</i> Roth												X	X					
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.		X			X			X										
<i>Bromus hordeaceus</i> L.														X				
<i>Bromus sterilis</i> L.											X		X					X
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.																		X
<i>Buddleja davidii</i> Franch.					X									X		X		
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth															X			
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.				X	X	X											X	X
<i>Campanula rapunculus</i> L.												X	X	X				
<i>Carduus crispus</i> L.					X													X
<i>Carex divulsa</i> Stokes												X						
<i>Carpinus betulus</i> L.		X																
<i>Castanea sativa</i> Mill.	X	X																
<i>Centaurea jacea</i> L.														X				
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.													X					
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.													X					
<i>Chelidonium majus</i> L.	X	X					X	X										
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.					X					X		X	X	X				
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.													X					
<i>Clematis vitalba</i> L.				X	X	X	X						X	X	X	X		X
<i>Convallaria majalis</i> L.		X																
<i>Convolvulus arvensis</i> L.														X				
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist					X													
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	X																	
<i>Cornus sanguinea</i> L.					X			X					X	X	X			X
<i>Corylus avellana</i> L.	X				X													
<i>Cotoneaster</i> sp.	X																	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.							X	X				X	X	X	X			
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.																		X

Annexes

Especies - Relevés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
<i>Crepis setosa</i> Haller f.						X											X	
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.		X																
<i>Cynoglossum officinale</i> L.																	X	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link												X						
<i>Dactylis glomerata</i> L.					X			X		X	X		X	X	X		X	X
<i>Daucus carota</i> L.														X		X		
<i>Dipsacus fullonum</i> L.													X			X		
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott		X																
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke		X					X				X							
<i>Epilobium hirsutum</i> L.				X														
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz		X		X														
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.										X			X		X		X	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.															X			
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.												X						
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.														X				
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.														X				
<i>Fragaria vesca</i> L.																		X
<i>Fraxinus excelsior</i> L.		X					X	X			X		X			X		
<i>Galega officinalis</i> L.					X							X						
<i>Galium aparine</i> L.		X						X			X	X	X					
<i>Geranium dissectum</i> L.													X					
<i>Geranium molle</i> L.																	X	
<i>Geranium pusillum</i> L.															X			
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.														X				
<i>Geranium robertianum</i> L.	X	X					X	X			X							
<i>Geum urbanum</i> L.		X		X	X		X	X		X	X		X				X	
<i>Glechoma hederacea</i> L.	X	X					X	X		X	X	X	X				X	
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.									X									
<i>Hedera helix</i> L.	X	X		X			X	X		X			X					
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.												X						
<i>Heracleum sphondylium</i> L.				X				X				X	X			X	X	X
<i>Hippocrepis comosa</i> L.													X					
<i>Holcus lanatus</i> L.						X							X	X			X	
<i>Hordeum murinum</i> L.								X			X			X				
<i>Humulus lupulus</i> L.												X	X	X				
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.		X																
<i>Hypericum perforatum</i> L.												X		X	X	X		
<i>Ilex aquifolium</i> L.	X	X																
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	X	X																
<i>Juglans regia</i> L.										X								
<i>Juncus tenuis</i> Willd.		X																
<i>Lactuca serriola</i> L.													X				X	
<i>Lamium album</i> L.		X						X			X			X			X	
<i>Lapsana communis</i> L.		X				X	X											
<i>Lathyrus latifolius</i> L.												X						
<i>Lathyrus pratensis</i> L.										X			X	X	X			
<i>Lemna minor</i> L.									X									
<i>Leonurus cardiaca</i> L.										X								
<i>Lepidium draba</i> L.												X						

Annexes

Especies - Relevés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.														X				
<i>Ligustrum vulgare</i> L.					X							X						
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.										X			X	X	X			
<i>Lolium perenne</i> L.											X		X	X				
<i>Lonicera periclymenum</i> L.												X						
<i>Lotus corniculatus</i> L.														X				
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.		X																
<i>Malva moschata</i> L.											X							
<i>Matricaria recutita</i> L.																	X	
<i>Medicago lupulina</i> L.																	X	
<i>Medicago sativa</i> L.														X			X	
<i>Melilotus albus</i> Medik.															X		X	
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.														X				
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.														X				
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	X	X																
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	X																	
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench										X								
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli												X						
<i>Orobanche picridis</i> F.W. Schultz														X				
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.						X												
<i>Pastinaca sativa</i> L.												X						
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.				X														
<i>Picris echioides</i> L.													X	X				
<i>Picris hieracioides</i> L.										X							X	X
<i>Plantago lanceolata</i> L.											X		X	X				X
<i>Poa annua</i> L.		X									X							
<i>Poa pratensis</i> L.													X					
<i>Poa trivialis</i> L.											X		X	X				
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.		X																
<i>Polygonum aviculare</i> L.											X							
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i> var. <i>italica</i> M ³ nchh.													X	X				
<i>Populus tremula</i> L.															X			
<i>Potamogeton crispus</i> L.									X									
<i>Potentilla reptans</i> L.						X						X	X	X				
<i>Prunella vulgaris</i> L.														X				
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]		X																
<i>Prunus domestica</i> L.											X							
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	X	X				X												
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.										X								
<i>Quercus robur</i> L.	X	X		X								X		X				
<i>Ranunculus acris</i> L.																		X
<i>Reseda lutea</i> L.																	X	
<i>Reseda luteola</i> L.													X					
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.						X	X	X		X							X	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	X	X			X		X	X					X	X			X	
<i>Rosa arvensis</i> Huds.															X		X	
<i>Rosa canina</i> Gr.								X				X		X				
<i>Rubus fruticosus</i> L.				X	X	X	X	X		X		X	X	X			X	
<i>Rumex crispus</i> L.														X				
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	X	X																

Annexes

Especies - Relevés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
<i>Rumex sanguineus</i> L.																	X	X
<i>Salix alba</i> L.				X									X					
<i>Sambucus ebulus</i> L.				X	X													
<i>Sambucus nigra</i> L.				X			X						X					
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.												X						
<i>Saponaria officinalis</i> L.					X								X				X	
<i>Scolymus hispanicus</i> L.							X											
<i>Scrophularia nodosa</i> L.		X																
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen													X		X			
<i>Sedum telephium</i> L.															X			
<i>Senecio erucifolius</i> L.					X										X			X
<i>Senecio jacobaea</i> L.				X								X		X				
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.							X											
<i>Silene latifolia</i> Poir.					X					X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.		X									X							
<i>Solidago canadensis</i> L.															X	X	X	
<i>Solidago gigantea</i> Aiton					X													
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill											X		X					
<i>Stachys sylvatica</i> L.		X						X										
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.										X								
<i>Symphytum officinale</i> L.								X										X
<i>Tanacetum vulgare</i> L.					X					X		X	X	X	X	X	X	X
<i>Taraxacum ruderalia</i> Gr.											X							
<i>Taxus baccata</i> L.	X																	
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.		X																
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link												X	X					
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.													X	X				
<i>Trifolium pratense</i> L.													X	X		X		X
<i>Trifolium repens</i> L.													X	X				
<i>Ulmus minor</i> Mill.	X							X		X			X					
<i>Urtica dioica</i> L.	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	X			X		
<i>Verbascum thapsus</i> L.													X				X	
<i>Verbena officinalis</i> L.														X				
<i>Viburnum lantana</i> L.					X							X						
<i>Vicia cracca</i> L.												X		X				
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray												X						
<i>Vicia sativa</i> L.													X					
<i>Vinca minor</i> L.		X																
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.												X						
<i>Viscum album</i> L.		X																
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray														X				

Annexes

	Syntaxon	Code CORINE	Commune	Surface	Hauteur max	Recouvrement total %	Recouvrement strate A	Recouvrement strate a	Recouvrement strate h
1	Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae	41.132	MONTMAGNY	200	20	100	100	60	20
2	Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae	41.132	MONTMAGNY	500	20	100	100	60	20
3	Carpino betuli-Prunion spinosae	31.81	VILLETANEUSE	150	10	100	0	90	20
4	Carpino betuli-Prunion spinosae	31.81	MONTMAGNY	100	10	100	30	30	60
5	Carpino betuli-Prunion spinosae	31.81	VILLETANEUSE	150	10	100	10	60	80
6	Carpino betuli-Prunion spinosae	31.81	MONTMAGNY	50	10	100	0	70	80
7	Chelidonio majoris-Robinetum pseudoacacia	83.324	MONTMAGNY	200	15	100	90	80	80
8	Chelidonio majoris-Robinetum pseudoacacia	83.324	MONTMAGNY	500	15	100	60	60	90
9	Potametum crispum	22.42	MONTMAGNY	30	0	50	0	0	50
10	Leonuro cardiaca-Ballotetum nigrae	87.1	VILLETANEUSE	50	8	100	10	10	100
11	Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli	37.72	VILLETANEUSE	500	15	100	100	0	80
12	Tanaceto vulgaris -Artemisietum vulgaris	87.1	MONTMAGNY	50	5	100	0	15	100
13	Tanaceto vulgaris -Artemisietum vulgaris	87.1	VILLETANEUSE	30	10	100	20	20	100
14	Tanaceto vulgaris -Artemisietum vulgaris	87.1	MONTMAGNY	30	6	100	0	10	100
15	Tanaceto vulgaris -Artemisietum vulgaris	87.1	VILLETANEUSE	50	3	100	0	15	100
16	Tanaceto vulgaris -Artemisietum vulgaris	87.1	MONTMAGNY	50	0	95	0	40	75
17	Heracleo-rumicetum obtusifolii	87.1	VILLETANEUSE	50	3	100	0	0	100
18	Dauco carotae-Picridetum hieracioides	87.1	MONTMAGNY	50	5	100	0	10	100